L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. P. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 31 JUILLET 1860. — G. P. WEISSE, E. DUVERGER, H. DUFOUR, O. BARBY, Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans,

MARDI MATIN, 31 JUILLET.

Pour le feuilleton, voir la seconde page.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Roger & Co, 45 et 47, Vieille Levée.—Marchandises sèches.

Par D. E. Morphy, 10 rue du Commerce.—Sucs en pitre

Affaires locales.

Le Conseil de ville a décidé de s'ajourner à partir d'aujourd'hui jusqu'au premier mardi d'octobre. Aussi dans les dernières séances les deux conseils se sont hâtés de terminer les affaires les plus urgentes afin de pouvoir profiter du congé ordinaire des mois d'août et de septembre.

Depuis les élections dernières les séances ont été assez activement occupées et ont été signalées par plusieurs événements importants. Nous ne parlerons pas des nominations qui ont été faites d'après l'ancien système; il faut bon gré malgré prendre son parti d'un état de choses qui paraît immuable.

Si nous en jugeons par différentes résolutions, les économies ne sont pas encore à l'ordre du jour, et les contribuables ne doivent pas s'attendre à voir diminuer cette année le budget des dépenses. L'effectif de la police qui était déjà considérable a été augmenté de 25 ou 40 hommes et la ville se trouve grevée d'une dépense d'uniformes qui ne laissera pas que d'être assez élevée, car il s'agit d'habiller 500 hommes.

Si nous avions un corps de police permanent, nous n'aurions pas d'objection à l'adoption d'un uniforme, mais il ne faudrait pas que ce fût le même pour les gardiens de nuit que pour les agents employés pendant la journée. Le système des avertissements donnés par les batons des watchmen signale suffisamment leur présence aux malfaiteurs, sans y ajouter une tunique garnie d'une vingtaine de boutons étincelants qui feront apercevoir les agents à une assez grande distance.

Les watchmen de nuit devraient être revêtus d'un habillement sombre et peu voyant et être beaucoup plus sobres de raps. Avec ces précautions ils prendraient plus facilement les voleurs. Enfin la question est résolue. Seulement avec le système de rotation, il faut renouveler en partie tous les deux ans la dépense des chapeaux et des uniformes.

Le mois dernier on a inauguré le télégraphe d'alarme, et jusqu'à présent il n'a pas rendu des services équivalents aux frais que l'établissement du système a occasionnés. Le contrat pour éteindre les incendies a été adjugé à l'association des pompiers moyennant $90,000 par an, ce qui est une augmentation de $20,000 sur la somme précédemment payée. La question de l'eau touche de près à celle des incendies. Si l'eau ne manquait pas, l'extinction des feux serait assurément plus facile et le contrat des incendies devrait être moins onéreux.

En ce qui touche la distribution de l'eau dans la ville, voici ce que le Conseil a fait. Le Conseil des Assistants-Aldermen avait envoyé aux Aldermen une résolution ainsi conçue: "résolu que le maire est autorisé à souscrire au nom de la ville pour cent actions au capital de la Compagnie des Waterworks de Lafayette, conformément à la charte de ladite compagnie, pourvu que les compagnies d'assurances ou le bureau des assureurs consentent à souscrire un nombre égal d'actions."

Sur la motion de l'alderman Moreau la résolution a été amendée de façon que le maire devra souscrire pour un nombre d'actions égal à celui des actions prises par le bureau des assureurs; or ce bureau ayant décidé de fixer la souscription à $75,000, il en résulte que la ville est engagée pour la même somme. Avec ce fonds de cent cinquante mille piastres et les souscriptions particulières la compagnie aura un capital suffisant pour l'organiser complètement. Il est à croire qu'en compensation de la souscription de la ville la compagnie devra fournir de l'eau pour les incendies.

Les Conseils ont rejeté la proposition faite de poser des tuyaux aux frais de la ville dans le troisième district, de sorte que nous aurons encore un système fort incomplet. Et cependant l'eau n'est pas seulement nécessaire pour les incendies; elle est indispensable au point de vue de la salubrité, et comme il s'agit d'un intérêt public la ville devrait établir un système général d'irrigation.

Cédant aux vœux des pétitionnaires de la rue du Canal et au désir des entrepreneurs, les Conseils ont autorisé ces derniers à faire passer le chemin de fer intérieur sur le terrain neutre de la rue du Canal au lieu de poser les rails sur la voie réservée aux voitures. Des pétitions dans un sens contraire ont été présentées au maire pour l'engager à apposer son veto à cette résolution, mais nous espérons que M. Monroe cédera au sentiment général et n'usera pas de son droit de veto pour servir quelques rancunes personnelles.

Le nouveau commissaire des rues a déjà fait plusieurs rapports contre ceux des entrepreneurs chargés de l'entretien des voies publiques qui n'exécutent pas leurs contrats. Cette manifestation a effrayé les négligents qui se sont décidés à faire bouger quelques trous par ci par là; mais les rapports ont été différés et il n'en sera sans doute plus question puisque le conseil s'est ajourné.

Les contrats pour le pavage en pierres plates des diverses rues du carré de la ville ont été approuvés et cette amélioration importante ne tardera pas à se réaliser.

Le budget des écoles publiques pour l'année 1860—61 a été voté. Le montant des allocations qui est de $113,140 se répartit ainsi: 1er district 36,175; 2me district, 29,380; 3me district 23,300; 4me district 23,885. Le conseil des directeurs pour le second district a été autorisé à employer sur la somme allouée dix mille piastres pour la construction d'une école rue St-Philippe.

Tels sont les principaux actes des conseils depuis l'élection des nouveaux membres. Nous n'avons pas vu jusqu'à présent se dessiner des intentions de réformes, ni se produire des tendances prononcées vers l'économie. Mais il faut dire qu'il y avait beaucoup de besogne et que les conseillers récemment élus n'ont pas eu le temps en deux mois de se mettre au courant de toutes les questions. Il faut donc se contenter d'espérer mieux pour l'avenir.

NOUVELLES POLITIQUES.—L'honorable Albert Pike, de l'Arkansas, qui avait soutenu M. Buchanan en 1856, appuie Bell et Everett comme étant les seuls candidats nationaux.

—L'honorable John G. McCabe, représentant démocrate du comté de Cannon à la législature du Tennessee, écrit au Nashville Banner qu'il supportera avec ardeur le seul ticket national, celui de Bell et Everett.

—Dans le Mississippi, le comité central exécutif d'Etat du parti unioniste publie une circulaire dans laquelle il affirme que sur tous les renseignements les plus authentiques il peut assurer que Bell et Everett emporteront cet Etat.

Le Louisianais States Rights publie les paragraphes suivants:

—M. Duncan K. McRae, de la Caroline du Nord, a fait, ces jours derniers, un discours en faveur de Douglas. M. McRae est un démocrate des plus influents de la Caroline du Nord.

—L'honorable Geo. W. Hopkins, de la Virginie, et pendant plusieurs années membre du Congrès, s'est rangé [illegible] dans le parti Douglas.

—M. Samuels, homme des plus influents et des plus honorables, qui a présidé depuis les électeurs du comté de Dubuke, dans l'Etat de l'Iowa, comme candidat pour le Congrès, vient, à l'exemple de l'honorable Stephens, du gouverneur Letcher, de la Virginie, du maire Fernando Wood, de New-York, du général Cass et de tant d'autres conservés, de se déclarer en faveur de Douglas.

—L'honorable John C. Mason, autrefois membre du Congrès où il représentait le district de Maysville, Etat du Kentucky, s'est prononcé en faveur de Douglas.

—En Virginie, Charles Irving, autrefois de la presse du Tennessee et de la Virginie, vient de fonder un nouveau journal démocrate à Pétersburg. Il soutient la cause de Douglas.

—Le Richmond Index, journal de la Virginie qui était resté neutre depuis l'ajournement de la Convention de Baltimore, s'est prononcé en faveur de Douglas.

—En Louisiane, deux nouveaux journaux ont arboré la bannière de Douglas. Ce sont, à la Nouvelle-Orléans, le Deutsche Zeitung, et le Times à Mount Vernon. Le vote allemand à la Nouvelle-Orléans sera des plus considérables.

—On commence à croire, du moins à dire que le candidat de Douglas et de Johnson ne présentent pas grande chance de succès en Floride. Ces bruits, [illegible] répandus, sont contredits d'une manière éclatante par le Savannah Republican qui rend compte d'un assemblée de ratification, nombreuse et enthousiaste, qui a eu lieu le 9 à Jacksonville. Les résolutions de la Convention de Baltimore ont été unanimement approuvées. Le général Forbes, W. W. Moore, S. V. Dedgett et [illegible] orateurs s'y sont fait entendre. Le [illegible] qui rend compte [illegible] de cette assemblée, parle comme une des plus brillantes et des plus enthousiastes qui aient eu lieu en Floride.

—Les journaux républicains, tels le Richmond Whig, préfèrent tous, sans exception, Breckinridge à Douglas. Ils font tous ce qu'ils peuvent pour élever l'un et rabaisser l'autre. Si Breckinridge se devient pas le favori de la démocratie du Nord, ce ne sera pas la faute des organes républicains.

—Il y a dans les Etats-Unis 371 journaux en faveur de Douglas et Johnson, contre 135 pour Breckinridge et Lane. Nous serions curieux de savoir comment se trouvent répartis les électeurs.

St MARTINVILLE.—Un grand meeting des partisans de Bell et Everett, dit le Courrier de Têche, doit se tenir à St-Martinville pour le 26 juillet; afin d'organiser un club conseil.

Le Messager de [illegible]—Ce journal vient de se prononcer pour Bell et Everett. Il annonce que dans la région où il se publie, la propagande unioniste fait de nombreux adeptes.

Dépêches télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES D'EUROPE

Par le Bohemian.

Québec, 30 juillet.—Le Bohemian, parti de Liverpool mercredi 18 juillet à midi, et de Londonderry jeudi 19, est arrivé de bonne heure ce matin.

Marchés européens.

Liverpool, 18 juillet.—Les ventes de coton pour les trois jours d'affaires finissant mardi 17, ont été de 30,000 balles, dont 9000 pour la spéculation et autant pour l'exportation. Le marché a clos avec fermeté aux cotes de vendredi.

La circulaire des courtiers cote le Middling Orleans à 5 7/8 d. et Middling Uplands à 5 1/2.

Liverpool, 19 juillet P. M.—Les ventes de coton, hier et aujourd'hui, ont été de 18,000 balles, dont 5000 pour la spéculation et l'exportation. Le marché n'a pas changé depuis hier.

Liverpool, 18 juillet.—Des avis reçus de divers points de l'Angleterre portant que le temps continue à être favorable pour les récoltes. Les céréales ont fermé avec calme. Le maïs était lourd, les prix de la semaine dernière se soutenant à peine.

Les provisions étaient calmes, le bœuf lourd, et on s'attendait à la baisse. Le porc était lourd et les cours à peine maintenus. Le bacon et la graisse étaient calmes.

Londres, 19 juillet.—Les fonds ont légèrement baissé. Les consolidés au comptant ont fermé à 93 1/8 à 93 1/4.

Nouvelles politiques.

On ne sait rien des mouvements de Garibaldi contre Messine, mais on suppose que cette ville ne tardera pas à être attaquée.

Naples est toujours dans la même condition déplorable.

Nouvelles de la Havane.

Arrivée du Quaker City.

New York, 30 juillet.—Le steamship Quaker City, capt. W. Shufeld est arrivé ici nous apportant les dernières nouvelles de la Havane.

En général le marché de la Havane était plus actif. Les sucres était fermes aux prix antérieurs.

Marchés.

New York, 30 juillet.—Les nouvelles d'Europe apportées par le Bohemian ont donné un peu plus de fermeté au marché. Les ventes de coton se montent à 1,200 balles à 10 1/4. La farine est en baisse, il s'est vendu 1,300 barils de $5 à 5 05 pour la superfine. Le maïs était calme, on a vendu 78,000 boisseaux dans les prix de 61c. à 64 1/2 le boisseau. On a vendu aujourd'hui 1,150 barils de porc à $18 80 à 19 le baril de mess.—Le bacon est calme aux prix antérieurs. La graisse est stable, les ventes se bornent à 360 barils de 12 3/4 à 13 1/4 la livre. Le café de Rio se vend à 15 1/2 c. la livre, et l'on cote la mélasse de Porto Rico à 38c. le gallon. Le sucre est calme avec une baisse de 1/8 c., on cote le Cuba de 6 3/4 à 7c. la livre.

Cincinnati, 30 juillet.—La farine est lourde et les prix restent les mêmes. Le whiskey se vend à 16 1/2c. le gallon. Le maïs est fermé de 40 à 41c. le boisseau. La nouvelle avoine se vend 30c. et l'ancienne 35c. Le sucre est calme de 8 1/2 à 9 1/4 la livre. Le café se vend à 15 1/2 à 16c. la livre et l'on cote la mélasse de 44 à 45c. le gallon.

RIVIÈRES.—Louisville, 30 juillet.—L'Ohio monte lentement avec 3 pieds 9 pouces d'eau dans le canal.

MASS MEETING POUR BELL ET EVERETT.—Il y aura demain mercredi dans la soirée, rue du Canal auprès la statue d'Henry Clay, un meeting des partisans de Bell et Everett. Plusieurs orateurs distingués, entre autres MM. C. Roselius et Randall Hunt s'y feront entendre.

OPELOUSAS—Le Patriote des Opelousas annonce qu'il va déployer l'étendard de Bell et Everett, et que MM. John E. King, C. L. Swaize et le docteur Thomas E. Cooke dirigeront la partie éditoriale du journal. L'enthousiasme pour Bell et Everett paraît être assez vif dans les parages des Opelousas.

UNE EMEUTE A ST-LOUIS.—Il y a quelques jours, un certain nombre de jeunes gens ont excité la populace à démolir les maisons mal famées qui se trouvent dans les environs de la rue Poplar, à St-Louis. En un clin d'œil plusieurs milliers d'hommes ont été réunis et ont démoli de fond en comble trente maisons, brisant le mobilier et détruisant tout. Les officiers de police qui ont voulu intervenir ont été maltraités. Néanmoins de nombreuses arrestations ont été opérées.

Le 26 juillet, vingt-cinq des prisonniers ont paru devant le recorder, sous l'accusation de sédition, ce qui entraîne l'envoi au pénitencier; cinquante-six autres étaient seulement prévenus de bris de paix, et quarante ont été condamnés à une amende de trois à dix piastres. Les autres ont été acquittés faute de preuves.

La ville de St-Louis aura à payer tous les dégâts causés aux propriétés mobilières et immobilières, sauf son recours contre les émeutiers.

Voici les détails que nous trouvons dans la Revue de l'Ouest sur cette affaire:

La soirée de mercredi, 25 juillet, fera époque dans les fastes de la ville de St-Louis. Est-ce un comité de vigilance, est-ce une émeute improvisée qui a fait main basse sur les repaires d'Almond street et des rues voisines? C'est ce qu'il est difficile de décider. Toujours est-il que l'exécution a été prompte, énergique et complètement complète. C'est par le siège de la maison connue sous le nom de Republic House, tenue par Grob, dans la seconde rue, que la campagne a commencé. Après quelques volées de coups de pierres et de briques, l'assaut a été livré, la maison prise et saccagée. Quelques hommes de police, accourus au bruit, ont fait de vains efforts pour arrêter l'œuvre de destruction. Ils ont tiré plusieurs coups de revolver, sans atteindre personne. L'un d'eux, nommé Joseph Friese, a été mis hors de combat par un coup de pierre dans la poitrine. Deux ou trois autres malaises sont tombés dans la seconde rue ont subi le même sort que celle de Grob. Puis la foule des émeutiers, qui, de quelques centaines, s'était élevée à plusieurs milliers, a dirigé ses opérations sur Almond street. Les nombreuses maisons de prostitution de cette rue ont été dévastées; le mobilier en a été jeté dans la rue et brûlé. Mais c'est dans Poplar street que les vengeurs de la morale publique ont fait le plus magnifique holocauste. La on a vu des pianos, des meubles de luxe et des tableaux de prix précipités par les fenêtres, entassés et livrés aux flammes au grand ébahissement que les plus pauvres paillasses. Les journaux écrits en anglais nous disent que c'était l'établissement de Madame Hunter. Nous réservons ici cette plaisante habitude qu'ont les Américains de donner le titre français de Madame aux Phrynés et aux Laïs de bas étage, comme si le nom même était synonyme de dames à n'était pas pour le moins aussi commun dans la morale Angleterre et dans la puritaine Amérique que dans toutautre pays civilisé. C'est donc la maison de Mrs Hunter qui fournit les plus riches matériaux aux feux de joie de mercredi soir. La résidence de Mrs Haycraft, un instant menacée, est restée intacte: une maison qui appartient à cette femme dans la Quatrième rue, et qui était occupée par le Clexton's Exchange, n'a pas échappé à la fureur populaire, qui n'y a laissé que les quatre murs. Du reste, les personnes ont partout été respectées.

Que faisaient pendant ce temps les compagnies de pompiers? Elles étaient au poste du danger, prêtes à éteindre le feu, s'il eût atteint les maisons; mais elles n'ont pas jeté une goutte d'eau sur les bûchers allumés par la justice émeutière. Il a été question un moment de diriger un jet de pompe sur la foule pour la disperser. C'était une idée renouvelée du maréchal Lobau: elle aurait pu avoir du succès; elle aurait pu aussi coûter cher aux pompiers. Quant à la police, elle était devenue impuissante devant une manifestation aussi formidable. Cependant elle a rallié toutes ses forces vers onze heures et a fini par faire des arrestations assez nombreuses sur quelques points, ce qui n'a pas empêché l'œuvre de destruction de continuer jusqu'à une heure après minuit, c'est-à-dire jusqu'à ce que tous les repaires du quartier, au nombre d'environ quarante, eussent été nettoyés.

Nettoyés, c'est le mot dont on se sert et qui ne manque pas de justesse. Mais quel sera le résultat de ce nettoyage? Ces malheureuses créatures dont on a brûlé les oripeaux et les paillasses, ne sont pas détruites elles-mêmes. Les hommes qui cherchent auprès d'elles la satisfaction de leurs appétits grossiers, ont-ils été nettoyés de leur crapulise? En vérité, la ville de St-Louis est-elle transformée en une colonie de Shakers? Personne ne se fait illusion à cet égard. La prostitution se cachera pendant quelque temps; sans doute huit jours elle relèvera la tête et dira insolemment à la vérité sociale: "Me reconnaissez-vous? C'est moi. Je suis la fille légitime."

Un officier de police nommé Kennedy, en revenant du théâtre de l'émeute, vers minuit, est tombé épuisé de fatigue, dans Market street, et a bientôt rendu le dernier soupir.

On désigne comme chef de l'émeute un homme qui tient un café sur la Levée et qui se plaignait d'avoir été volé dans une des maisons d'Almond street. Il a recruté une cinquantaine d'individus, les a fait boire et les a menés à l'action. Suivant un autre bruit, le mouvement a été conduit par un jeune homme dont la sœur avait été entraînée dans une des repaires du quartier.

ESPAGNE—On écrit de Madrid à la date du 29 juin:

Que s'est-il passé pour que la fusion dynastique qui, vers le milieu de ce mois, paraissait devoir être prochainement un fait accompli et cela malgré les Cortès et les membres du cabinet, soit aujourd'hui et pour longtemps impossible? Je l'ignore: tout ce que je sais, c'est que le comte de Montemolin et son frère don Fernando viennent de se perdre d'honneur aux yeux des hommes impartiaux, par un acte indigne de plus honteux que celui qu'a été une capitulation des princes de Tortosa. Ces deux princes viennent de se montrer indignes du nom de Bourbons qu'ils portent en rétractant solennellement la renonciation formelle de leurs prétendus droits à la couronne d'Espagne qu'ils avaient faite à Tortosa. La renonciation fut déjà du haut prix à ce qu'ils en dignité, la rétractation d'aujourd'hui est un acte que nul ne saurait qualifier.

Le comte de Montemolin se prétend qu'il était en secret à Turicum: il est constant qu'il pouvait recevoir des visites et consulter des jurisconsultes pour les choses aussi honorables et aussi peu dangereuses que ceux qui lui ont conseillé sa rétractation.

Le nouveau projet de loi électorale présenté hier aux Cortès par le cabinet de [illegible] a été favorablement accueilli. Le Congrès se composera de 360 députés, soit un député par quarante mille âmes.

Ne pourront être élus ceux qui aurait avec le gouvernement des marchés en voie d'exécution, ni ceux qui seraient intéressés dans une réclamation quelconque contre l'Etat. La rectification des listes électorales se fera comme par le passé, seulement il sera donné une publicité plus large et plus efficace à cette mesure.

Tous les fonctionnaires qui exerceront légalement les fonctions de députés recevront leurs émoluments, et la loi les retiendra là où ils seront trouvés, livrés aux tribunaux.

Durant l'époque des élections, on ne pourra nommer de ces fonctions aucun conseiller municipal.

Le candidat de député est incompatible avec les fonctions actives, civiles ou militaires, de tout employé qui n'aura pas sa résidence à Madrid.

Demain, la commission chargée de l'examen de ce projet de loi se réunira dans les bureaux du Congrès. Aujourd'hui les Cortès ont une séance à l'occasion de la fête de saint Pierre.

Les nouvelles de Tétouan annoncent que le général Rios est heureusement hors de danger. Les Marocains se sont présentés aux autorités de Ceuta pour protester, au nom du gouverneur de Tanger, contre le projet de construction de fortifications dans les limites extrêmes de la place. Je ne suppose pas que cette prétention soit prise en considération par le gouvernement, et même aucun style elle ne pourrait motiver une reprise des hostilités.

Les télégrammes de Madrid communiqués aux journaux étrangers sont souvent fort inexacts; l'un d'eux disait dernièrement: "Le Manifeste de don Juan, adressé aux Cortès, est publié par les journaux qui s'en amusent."

Or, aucun journal n'a publié ce manifeste; bien plus, j'apprends seulement aujourd'hui que tous les journaux étrangers qui l'ont publié ont été saisis à la poste. C'est la première fois, depuis que M. Nocedal a quitté le ministère de l'intérieur, que pareille mesure a été prise envers les journaux belges et français.

Nous lisons dans l'Indépendance belge:

Don Juan de Bourbon, frère du comte de Montemolin, qui paraît ne tenir aucun compte de la rétractation d'abdication de son aîné, vient d'adresser aux journaux anglais et aux principaux journaux du continent un Manifeste dans lequel, continuant à poser sa candidature au trône d'Espagne sur le terrain des principes représentatifs, il flétrit le procès aux gouvernements qui se sont succédé en Espagne depuis le triomphe des opinions constitutionnelles sur le carlisme, et promet, si jamais il monte sur le trône de ses ancêtres, d'accepter comme faits accomplis toutes les mesures d'Isabelle II, de reconnaître toutes les dettes contractées par le pays, y compris toutes les "certificats contestés. "Je ne fais, dit en terminant, pour le moment aucune allusion à mon programme d'administration intérieure, mais je dois déclarer que mon système, basé sur une sobriété libérale, est tout ce qui peut paraître convenable aux Cortès, et j'emploierai tous mes efforts à développer les immenses richesses du pays, et défrayer les besoins de l'Etat par ses ressources naturelles, mais en regardant toujours la dette des autres étrangers comme capitale et la plus sacrée."

Ce Manifeste qui sera médiocrement goûté des absolutistes espagnols, porte la date du 4 juillet.

—On écrit de Turin:

L'Opinione, journal de ce soir, d'après un de ses correspondants italiens, confirme le fait d'une alliance anti-autrichienne imposée comme condition sine qua non par M. de Cavour au roi François II. M. de Cavour exigerait que Naples et Turin missent effectivement l'Autriche en demeure de quitter l'Italie, moyennant indemnité, et cette sommation serait appuyée par l'envoi d'une flotte dans l'Adriatique et la mise en campagne d'une armée de 200,000 hommes que les deux puissances fourniraient par égales parties. Comme gage de la convention la Sicile resterait consignée provisoirement entre les mains de Garibaldi. L'adoption d'une semblable proposition faite sérieusement au fils du roi Ferdinand II, semblerait une plaisanterie qui passerait toute mesure, si les nouvelles arrivées ce matin de Naples, et notamment la suppression des armoiries grand-ducales sur l'hôtel qu'habite l'envoyé du prince Léchu de Toscane, n'avaient une portée fort significative.

Avec l'expédition commandée par le général Cosenz (dont l'Opinion nationale annonce également le départ pour Palerme à la date d'hier), s'est embarqué M. Deflotte, l'ancien transporté de juin et ancien membre de l'assemblée législative comme protestation contre la transportation sans jugement. M. Deflotte est, dit-on, un excellent marin.

On écrit de Marseille, le 28 juin, au Messager du Midi:

"L'animosité des Piémontais et surtout des Toscanais contre les Napolitains a été toujours très grande. Il y a quinze jours environ, dans le port de Marseille, un fait qui prouve que ces sentiments de haine n'ont fait qu'augmenter depuis les derniers événements dont l'Italie a été le théâtre. Deux navires portant, l'un le pavillon sarde et l'autre le pavillon napolitain, étaient amarrés à côté l'un de l'autre, dans le bassin de la Joliette.

Depuis plusieurs jours, les Toscans se servaient, à l'égard du roi de Naples, d'épithètes qui n'étaient pas du goût des Napolitains. Ceux-ci ayant fini par répondre aux provocations dont ils étaient l'objet, une lutte s'est engagée; les Toscans ont envahi le bord du navire napolitain, et, après une large distribution de horions, ont arraché le drapeau. L'ont foulé aux pieds, puis mis en lambeaux. Le capitaine napolitain, dont on violait ainsi la propriété, a porté plainte à son consul, et par ordre de l'autorité, le navire sarde, qui se nomme, circonstance assez curieuse, l'Amiral, a été mis sous séquestre.

"J'apprends hier, par l'arrivée d'un ordre supérieur, le séquestre du navire a été levé hier; seulement, l'équipage toscan aura, dit-on, à répondre devant la justice de ses provocations et de l'insulte faite à un pavillon ami. Il paraît qu'une enquête a été ouverte pour de tels faits, les seuls qui aient amené une pareille rixe entre matelots. Les matelots piémontais et napolitains se servent en ce cas aux voies de fait, et la lutte aurait été sanglante."

LES INDIENS A HONEY-LAKE.—On lit dans l'Echo du Pacifique, du 26 juin.—On a du temps en temps des nouvelles du colonel Lander. Il était au 14 juin dans la vallée d'Honey Lake, au cœur d'une population fort inquiétée par les déprédations des Indiens. Le correspondant de l'Alta California donne à ce sujet des détails dans lesquels nous puisons ce qui suit:

L'arrivée dans la vallée de Honey Lake du colonel Lander (des Etats-Unis) et de sa petite troupe d'exploration a été saluée avec bonheur par les habitants de cette localité. Tous s'étaient groupés sur un même point, frappés de terreur par les démonstrations hostiles des Indiens. Ceux-ci avaient fait descente dans la vallée, ravagé tous les ranchos, enlevé des troupeaux et brûlé des maisons. Dans ces conditions, il n'y a pas de doute que l'expédition qui a pris la voie des plaines à lui fourni un secours inattendu. Il a été possible de réorganiser les différentes questes des provisions et des colons dans ces lieux inculteurs au moins pour quelque temps.

Le 13 juin, une compagnie composée de huit personnes en tournée d'exploration a été surprise à 70 milles de Honey Lake par les Indiens devant lesquels elle a dû fuir, abandonnant wagons, provisions et autres objets. Le colonel Lander ne se dissimule pas le danger de cette situation, mais il a néanmoins résolu à ne pas rebrousser chemin et à poursuivre le but de son expédition. Les Indiens organisent en vue d'une attaque et préparent leurs moyens de défense.

Les Indiens offrent des situations formidables dans la direction même que doit suivre le colonel Lander dans le tracé de la route Overland dont il est chargé. Sa mission étant toute civile, il lui est difficile de la convertir en une opération militaire sans engager sa responsabilité. Néanmoins, prenant conseil des circonstances imprévues qui se présentent, il paraît disposé à appuyer un mouvement de volontaires dont le but serait de détourner les Indiens de leurs positions menaçantes. Son avis serait de rechercher le lieu de refuge où sont réunis les habitants, les femmes de la vallée des Pah Utes, et de tout faire pour s'en emparer. Ce moyen, selon lui, est le plus sûr pour amener les tribus à composition et terminer la guerre. Mais ce plan offre de grandes difficultés d'exécution.

TAHITI.

La goélette néo-grenadine Emma est arrivée de Tahiti après une traversée de 50 jours. Ce navire apporte un chargement de 200,000 oranges et 19,000 cocos.

Le Messager de Tahiti reçu par cette voie va jusqu'au 22 avril.

Tout était tranquille dans la colonie.

La division navale russe commandée par l'amiral Popoff est arrivée à Papeete le 12 février; elle en est partie le 29, et se compose des corvettes Rynda, Novick et la Plastoun.

(Echo du Pacifique.)

PRETS SUR MARCHANDISES.—Il existe à Anvers un comptoir de prêts sur marchandises. Le Précurseur d'Anvers du 5 juillet donne un compte-rendu des opérations:

Hier les actionnaires du comptoir de prêts sur marchandises se sont réunis en assemblée générale, pour entendre le rapport du conseil d'administration sur les opérations de la Société pendant le deuxième trimestre de l'année courante.

"Il a été consenti que quarante-sept contrats avaient été conclus, et que les avances avaient été de fr. 1,578,339.16. Ce qui porte le nombre des contrats depuis le 1er janvier dernier à quatre-vingt-huit et les avances à fr. 3,346,722.99.

"Le semestre précédent avait seulement donné trente-huit contrats avec des avances de fr. 2,376,587.35."

Un journal mensuel de théologie juive, rédigé en allemand, vient d'être fondé par M. Léopold Loeus, grand rabbin de Szegedin, en Hongrie. C'est une nouveauté dans le domaine de la presse périodique. Ce ne sont pas seulement les questions de théologie proprement dite qui sont abordées dans ce recueil, mais aussi celles qui appartiennent à la philologie et à l'histoire, et les bonnes [illegible] avec tout ce qu'elles ont traité de la science dans l'érudition.

Les idées libérales continuent à marcher en Allemagne. L'assemblée de la bourgeoisie de Hambourg est saisie d'une proposition ayant pour objet de demander à la Diète fédérale abrogation des décrets de 1833, importante à faire le bien. La proposition demande que le gouvernement fasse tout ce qu'il pourra à prendre l'initiative de l'établissement d'un gouvernement central régulier en concordance avec les vues de la nation. Nous ne pensons pas que le gouvernement puisse adopter une marche aussi décidée, mais la proposition hambourgeoise n'en doit pas moins être signalée comme un symptôme de réaction.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR DU RECORDER EMERSON.—La Cour du recorder du Premier District a [illegible]

[illegible]

L'esclave Joe, qui appartient à [illegible] a été condamné à vingt-cinq coups de fouet pour s'être battu avec [illegible]

Le Dr E. Malone, [illegible] James O'Donnell, [illegible]

David Adams, [illegible]

Dan Carter et Peter Hayden [illegible]

James Duffy, qui demeurait au [illegible] Fulton, n'ayant pu être ramené [illegible]

COUR DU RECORDER BLACHE.—James Louis [illegible]

Le recorder Blache a condamné James [illegible]

Henry et Caroline Rodrigues, [illegible]

Abbe Jean Pierre [illegible]

Antoine Borel, [illegible]

Les assassinats d'avant et battu [illegible] entre Thomas McCarty, M. Kepler et Wm Billy, h. c. l., ont été mises hors de cour, les témoins, faute de poursuivre, les deux autres faute de plaignants.

Rosa Crakolia, qui avait menacé Joseph Crakolia, n'ayant pu fournir un cautionnement de $200, a été envoyée en prison pour dix jours.

COUR DU PISTOLET.—John Patton, accusé de s'être armé d'un pistolet et d'avoir fait feu sur Nicholas Alfrey, jeudi soir, a comparu hier devant le recorder du Deuxième District.—Voici les témoignages:

Nicholas Alfrey—Le 26 du courant, à six heures du soir, j'étais sur la Levée, au pied de la rue de l'Hôpital, lorsque l'accusé tira un revolver d'une des poches de son pantalon et fit feu sur moi, sans aucune provocation de ma part.

L'avocat de la défense.—D'où veniez-vous?

Le témoin.—J'étais à bord d'un bateau.

L'avocat de la défense.—L'accusé n'avait-il pas été chargé de garder le bateau et ne vous avait-il pas enfermé de venir au-delà?

Le témoin.—Oui, toute je lui demandais de me donner le temps de partir; il descend et m'appela un......... et me saisit au collet.

L'avocat de la défense.—Ne refusiez-vous pas de quitter le bateau?

Le témoin.—Non.

James Morrison, officier de police.—J'étais assis sur le wharf; l'accusé était sur le bord du fleuve, avec une femme. J'entendis la détonation d'un pistolet, je vis courir Alfrey et un autre individu, l'accusé courait vers un bateau pour s'éloigner du rivage.

L'accusé avait un pistolet à la main; lorsque je me précipitai sur lui pour l'arrêter, il jeta l'arme dans le fleuve. Je l'emmenai au poste. Il me dit qu'il tirerait sur quiconque viendrait à bord de son bateau et ne s'en irait pas sur son ordre. Après l'avoir enfermé je revins sur les lieux et trouvai le revolver dans le fleuve, où on constate était déchargé.

Robert Gibson.—Je me trouvais avec Alfrey; je le vis entrer dans l'esquif de Patton. J'entendis l'accusé lui ordonner d'en sortir et Alfrey répondre qu'il le ferait après qu'il aurait pris son chien. L'accusé saisit Alfrey au collet, j'entendis la détonation d'un pistolet, mais je ne peux pas dire si c'est l'accusé qui fit feu. Cependant, il avait un pistolet à la main. L'accusé donna par trois fois l'ordre à Alfrey de sortir de l'esquif.

L'accusé a été renvoyé devant la Première Cour de District.

AFFAIRES ÉGOLES.—Antoine Hesse, sa femme Catherine et Benito Courtade (sur de St Martinville) dont les noms ont figuré dans la chronique d'hier, ont paru, tous devant le recorder Adams.

M. Lemley, avocat de toutes les parties, a déclaré que l'affaire avait été réglée à l'amiable et que l'accusation de la part du mari était retirée. Tout ce que désirait Hesse, c'était que sa femme revînt chez lui, ce à quoi Benito consentait volontiers, car il commençait à être fatigué d'elle.—Mme Hesse a dit au magistrat qu'elle accompagnerait son mari, et celui-ci s'engageait à la traiter mieux qu'il ne l'avait fait auparavant.

UNE MONTRE VOLÉE.—Le 15 au matin, l'officier Bellows, trouva sur Nicholas Brundel, marchand de verre, qui était un mauvais sujet de profession, une montre qu'il avait volée. M. Raymond [illegible] réclamer de montre aux bagnes, l'a reconnue hier matin; elle fut volée, il y a quelque temps, dans sa chambre.

Brundel a été arrêté sous prévention d'avoir acheté une montre qu'il savait avoir été volée.—Cautionnement de $500.

LACHE ATTENTAT.—Dimanche dernier, vers 3 heures du soir, M. Dosseint, de la maison Chemin et Dosseint successeurs de M. Tolmen, rue Royal près St-Pierre, sortait de chez lui avec sa femme et un jeune enfant. Mme Dosseint, qui précédait son mari de quelques pas, fut abordée par un individu qui l'insulta grossièrement. M. Dosseint accourut à l'appel de sa femme et poursuivit le misérable par les épaules le poussa dans la rue. Mais ce même moment ou dernier, qui était armé d'un poignard, lui en plongea dans la poitrine et se sauva à toutes jambes. La blessure est assez grave, mais le Dr Méroppi en immédiatement auprès de M. Dosseint ne considère pas qu'elle soit mortelle.

Voilà que occasion où la police du Sud District pourrait se distinguer. Elle a une bonne description de cet individu. C'est un jeune homme de taille ordinaire, rue de Toulouse. On vit beaucoup de misérables... qui sont vêtus de souliers [illegible].

MEURTRE.—Les officiers spéciaux Farrell à Price ont été appelés à bord du steamboat City of Madison, hier soir à 8 heures, pour arrêter deux matelots de bord nommés Edward Gaynor et William Haggard, qui ont assommé l'un de leurs camarades un autre matelot, sur le fleuve. Dans la nuit du 27 courant, tandis que le bateau était plus loin que Natchez, en don Matheson, [illegible] a été frappé... On a remarqué qu'il était tombé à l'eau et s'était noyé, mais l'on n'y prit garde. Le City of Madison est arrivé ici hier après-midi à 4 heures, et après que l'équipage est été payé, Gaynor et Haggard, et deux autres furent à faire les frais pour nous montrer avec [illegible] ceux qui ont [illegible] l'homme, au milieu la nuit. Au moment où les arrestation ont eu lieu, [illegible] l'affaire.

Variétés.

Les trois grandes nationalités Européennes.

Bien loin dans l'Orient, il y a deux nations: l'Inde et la Chine, plus peuplées que le reste du monde. On pourrait croire que sous l'influence du progrès qui les environne et avec l'aide de ces immenses territoires et les vingt siècles qui leur sont donnés, elles marchent vers la civilisation; mais elles ne leur emploient guère. Il y a en durée la barbarie actuelle, et aussi au fond de ces sociétés sans avenir, y reste stagnante.

Ce n'est pas de la barbarie actuelle, ce n'est pas de la décadence; mais telles que je elles étaient il y a trois mille ans, telles ces nations sont aujourd'hui. Le Grande Bretagne a trouvé l'Inde presque dans le même état qu'Alexandre l'avait laissé, et vingt-deux siècles auparavant le conquérant macédonien l'avait trouvée.

La domination de l'Inde fut toujours d'être conquise, et presque toutes les religions ont passé sur elle.

L'Inde a toujours été une étrange incarnation de la dégradation. Jamais il n'a été aimé avec les races conquérantes jamais ne s'amalgament avec elles. Combien est différente notre petite Europe avec sa diversité de nations inquiètes. Ici c'est le vaste divers; là un terrain constamment mobile... et tout cela fait concourir à l'ensemble et le progrès par lequel ils rangent de la civilisation répond toujours plus loin ses fruits substantiels. Recherchons-en les causes de cette diversité frappante, ou peut-on trouver dans quelle circonstance que l'organisation sociale de ces contrées nouveaux s'éloigne en des éléments divers de la famille. La petite Europe, au contraire, présente une grande diversité d'éléments organiques, une grande diversité des personnalités dans des traits de caractère nationaux complètement distincts, et cette diversité, suivant moi, est le but de la Providence qui commande une réciproque tolérance, un respect mutuel. C'est ce que l'on peut mettre en évidence en confrontant les caractères distincts de trois grandes nationalités: l'Allemagne, la France et l'Angleterre. Chacune de ces nations droit affirmer une grande question, mais chacune d'elles prétend posséder un privilège spécial de supériorité sur les deux autres, même sur tous les peuples de l'univers. On a dit, et ce n'est pas sans fondement, que la personnalité morale de tout individu se forme par le concours harmonieux de trois forces qui nous désignerons en trois mots: esprit, cœur et âme, ou intelligence, sentiment et volonté, de telle sorte que le génie de l'Allemand, du Français et de l'Anglais, combiné dans une harmonieuse symétrie, formerait l'être complet le plus parfait, car à chacun correspond une des trois facultés spirituelles de l'individu: l'intelligence ou l'esprit sera représenté par l'Allemand, le sentiment ou le cœur par le Français, et l'activité spontanée de la volonté ou l'âme par le génie national anglais.

En effet, si nous recherchons intérieurement les traits dominants de ces trois caractères nationaux, nous trouvons dans l'Allemand l'individualisme et l'idéalisme, qui correspond à la raison dans la sphère de l'abstraction. Chez le Français, nous trouvons la sociabilité et l'expansion, correspondant au sentiment, à l'affection, à la passion, au cœur; et quant à l'Anglais, comme il est composé moitié de Saxon, moitié de Normand, et, pour parler comme l'Irlandais, de beaucoup d'autres moitiés encore, nous trouvons dans l'Anglais l'individualisme allemand, non dans la sphère de l'idéalité, mais uni à l'activité pratique; c'est l'énergie individuelle appliquée à des choses positives; c'est la force d'une énergique volonté qui s'attache à faire servir la nature physique au bien-être de l'homme.

On pourrait bien dire que l'histoire entière de ces nations, toutes leurs relations dans la vie privée, sociale et politique, le caractère de leurs œuvres, la tournure de leurs idées, leur jurisprudence, leur philosophie, leur littérature, leur langue même, semblent avoir été formées dans un moule d'une qualité particulière qui recouvre leur caractère national respectif.

Pour éclaircir cette dernière observation, je prends le mot anglais common sense, est bien caractéristique de l'esprit national, mais qu'a l'équivalent ni dans la langue française ni dans l'allemand; l'expression française sens commun et l'expression allemande gemein sinn expriment chose tout à fait différentes. D'un autre côté, le mot par excellence du caractère national français est esprit, que ne le rendent toutes les philologues ensemble de traduire en anglais.

L'examen du caractère germanique se trouve dans le mot gemuth; mais demandez à Oxford et à Cambridge, à la Sorbonne et à l'Académie française, ainsi à tous les bureaux de la circonscription scientifique, anglais et français, rédiger-les en un mot et en pensées et vous ne trouverez ni dans langue anglaise ni dans la langue française un verbe pareil au germanisme de l'allemand; la langue hongroise est la seule, à ma connaissance, qui possède un équivalent à l'anglais common sense et à l'allemand gemuth; mais pour le mot esprit, elle n'a rien.

Malgré cela les caractères allemands et anglais, l'Allemand est sans doute le penseur le plus profond de tous. L'individualisme et l'idéalisme de son génie national le portent à la méditation, son âme est toujours contemplative. C'est le philosophe de l'Europe. Sa philosophie diffère entièrement de la vôtre. Vous parlez d'une philosophie naturelle, l'Allemand, non seulement s'en sépare, mais même il fricasse en n'entendant appliquer le mot philosophie à la pure étendue des faits. Mais vous admettez que toute faits et matière; pour l'Allemand, au contraire, c'est l'homme des idées; pour lui, tout l'univers, moral, physique, intellectuel, n'est autre chose qu'une idée; mais toutes autres choses encore, ne sont que des sources pour les recherches spéculatives dans l'absolu, dans la substance infinie, le pouvoir infini, la forme infinie.

Il y a des gens qui tournent en ridicule l'individualisme des Allemands; au lieu de s'en moquer, tous les nations de l'Europe doivent des remerciements de respect et d'une reconnaissance éternelle. C'est l'individualisme allemand qui a introduit, dans le berceau de l'Europe moderne, cet élément que doit surtout apprécier un peuple qui se [illegible]...

...tout, il fait palpiter la conscience de la noblesse innée de l'homme, le valeur dans le sentiment de l'indépendance personnelle, cet élément qui s'agit dans le génie du peuple Barnum, ce poète du peuple, lorsqu'il chantait que:

The rank is but the guinea stamp.
The man's the gowd for a' that.

(Le rang n'est que l'empreinte de la monnaie, l'homme est l'homme mais tout cela.)

Et c'est encore contre l'individualisme allemand que l'Europe est redevable du rôle du développement des nationalités, car l'individualisme allemand, dans ses efforts, a toujours fourni des nationalités au lieu de toute idée de monarchie universelle. Nous devons à l'individualisme allemand que l'Europe est au bien de l'empire romain dans la forme d'une monarchie soit spirituelle, soit temporelle, dont l'idée de l'autre serait rendu impossible la liberté politique et religieuse.

Nous devons à l'individualisme allemand que l'Europe ne soit pas aujourd'hui une seconde Chine ou plus une autre Russie. Je le répète, l'homme sont disposés à tourner en ridicule l'individualisme allemand, et pourtant c'est cet idéalisme même qui, poussé vers l'expansion de la pensée à travers le temps et l'espace, inspira à Guttenberg l'invention de l'imprimerie, cette merveilleuse émancipation de l'esprit humain qui, armant l'idée de l'infini dans l'espace et le temps, rassemble les générations futures autour du penseur solitaire, fait comme l'humanité à ses silencieuses méditations et transforme la lampe de ses études nocturnes en un soleil intellectuel qui brille sur le monde.

Dans cette invention, "l'esprit de Dieu se fait une seconde fois sur la surface des eaux, et la lumière fut".

Luther vint, et lui aussi il fut une émanation de l'idéalisme allemand, qui porta la Bible au foyer de cette lumière pour aider les libres recherches de la raison émancipée; et les fers de l'esclavage tombèrent de la conscience de l'homme.

Et, toutefois, vraiment, l'Anglais positif et le Français social ne manquent du génie germanique, c'est comme si l'âme et le cœur ne relevaient de l'esprit!

Motions maintenant en parallèle le caractère français et le caractère anglais. Chez l'Anglais, l'homme, l'individu est tout; pour lui, la société n'est que le cadre dans lequel se développent ses énergies individuelles; ce n'est pas sur la société qu'il compte, il compte sur lui-même. Nous lisons de saint Ottif que, quand un de ses gardiens lui demanda un jour: "En qui crois tu? il répondit: "En moi." Cet homme devait être le père de la race anglo-normande.

Chez le Français, au contraire, la société est tout; l'individu ne se regarde que comme une partie constituante de la société, une goutte mêlée dans un million de gouttes; il ne croit pas en lui, mais en la société, et c'est cette croyance qui fait qu'un Français peut dire: "Je me nomme légion." L'Anglais dira: "Je suis un Anglais," dans cette tournure de phrase se trouve l'article d'individualité "un," et dans cet article se trouve l'homme.

On le trouve encore dans ces mots: Scotchman (homme écossais); Irishman (homme irlandais); gentleman, nobleman, alderman, geoman, liveryman (prud'homme); et dans cette ancienne formule: Ye men of England (hommes d'Angleterre). Partout on rencontre le mot homme. La désignation de nationalité, de rang, de fonction, ne sont chez lui que des adjectifs à l'homme est le substantif.

Votre voisin de l'autre côté du détroit ne dira pas qu'il est un homme français, il dira qu'il est Français; il dépose la personnalité, et se fait lui-même adjectif, son pays est son substantif.

La langue d'une nation est véritablement le miroir de son caractère. De là vient que le génie français centralise, et que le génie anglais individualise.

Le Français se vante de faire partie d'un Etat puissant; l'Anglais, d'une nation libre qui n'a jamais connu la peur, et qui ne craindra jamais aucune puissance sur terre.

Les Français a beaucoup combattu pour la liberté et n'a presque jamais été libre; l'Anglais a peu combattu pour la liberté et il a presque toujours été libre.

La théorie gouvernementale du Français, c'est la centralisation; il a abandonné sa liberté à un pouvoir central, il reçoit ses croyances d'une source centrale. L'Anglais, au contraire, revendique ses droits individuels et sa volonté dans les matières politiques, et sa liberté de conscience dans les croyances religieuses. Toutes les entreprises auxquelles s'est livrée la nation française ont été dirigées et contrôlées par un gouvernement central; son système de colonisation lui-même a été soumis à la direction de l'Etat, et de là vient son insuccès comparatif.

Le commerce anglais, au contraire, ne réclame que la liberté et il se répand sur le monde, et ses colonies ont jeté les fondements d'empires nouveaux.

J'arrive à ce que j'appellerai le chapitre saillant des relations sociales de la France et de l'Angleterre.

Un Français et sa femme sont sur le pied de l'égalité; en Angleterre cette égalité n'existe pas. Le mariage en France est une société formée par contrat consentement avec une "obligation limitée."

En Angleterre, c'est un contrat "colonial dans l'accomplissement duquel, quand l'affection n'y est pas, le devoir la remplace.

La maison d'un Anglais est pour lui un sanctuaire, un fort. L'Anglais dira: "Il est à la maison," et le Français: "Il est chez lui."

Nous, Hongrois, nous avons notre mot pour exprimer le chez soi, et il est un signe symbolique de notre caractère national; nous l'appliquons également à nos maisons particulières, dont la porte est rarement fermée, et à notre patrie.

L'attachement au foyer domestique et l'amour de la patrie sont la base fondamentale du caractère de la Hongrie; jugez donc ce que c'est pour un Hongrois que d'être en exil.

Un Anglais restera pendant vingt ans dans une maison sans connaître son voisin; l'un Français les connaîtra dans les vingt-quatre heures. Telle est la sociabilité du Français. Transplantez-le parmi les insulaires isolés de la mer du Sud, et dans deux ans il sera tatoué; placez un Anglais dans la même position, et dans le même temps il fera roi de l'île. La faculté communicative du Français a été son individu, elle était un caractère national. De là vient la rapidité électrique avec laquelle les pulsations de la France se communiquent à tout le continent, et font trembler tous les despotes de l'Europe.

La France, comme nous l'avons dit, peut être une perpétuelle menace pour la Grande Bretagne; mais il n'y a absolument rien à craindre de la France libre. Que l'Angleterre retire donc sa main protectrice de ce qu'on appelle l'ordre en France; ce que l'on pourrait appeler le désordre, est l'ordre, c'est la liberté et le despotisme, c'est l'anarchie, et ce qui l'a du faut craindre.

Que la durée de cette dépendance vers la liberté qui se répand sur le continent, délivrera la France de la crainte des étrangers. Que la France, devant une Europe régénérée, se souvienne que la liberté de l'Allemagne, de l'Italie, de la Hongrie, de la Pologne est la seule garantie de sa propre liberté, et son véritable remède au poids de la centralisation qui pèse sur sa poitrine, et la France apparaîtra à la lumière libre, et la plus libre de toutes les nations.

La France, grâce à son amour pour la centralisation, a plus d'influence pour la propagation de la liberté politique que l'Angleterre avec toute sa liberté.

Toute pulsation du cœur social de la nation française fait palpiter l'Europe; toute commotion politique à Paris cause un ébranlement dans toute l'Europe. La France opprimée, c'est le continent opprimé; la France, luttant pour la liberté, c'est l'Europe luttant pour la liberté. La France considérant sa liberté, c'est l'Europe libre.

Je n'ai parlé que de trois grandes nationalités, mais supposez qu'un seul de ces grands éléments de progrès vint à manquer à l'humanité, un anneau essentiel manquerait à la chaîne de la civilisation, et le progrès, arrêté comme par enchantement serait suivi d'un mouvement rétrograde jusqu'à la décadence.

Enfin les caractères distincts, se complétant l'un l'autre suivant les principes de l'harmonie et de la diversité qui tendent à la perfection dans la création universelle.

Que chaque nation soit donc satisfaite du génie qui lui a été donné, et qu'elle cherche sa gloire dans l'accomplissement de son œuvre spéciale; mais qu'aucune ne dédaigne ou ne déprécie le rôle que les autres ont à remplir dans la tâche commune de faire avancer l'humanité dans le sentier du progrès infini,—vers la perfection infinie, vers l'avantage commun de chacun et de tous, et que l'orgueilleuse personnalité de la supériorité se fonde en un sentiment de fraternité, mais qui sont le couronnement de l'émancipation humaine.

KOSSUTH.

CHARTE DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

ETAT DE LA LOUISIANE, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le vingt-septième jour du mois de juillet, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante, et la quatre-vingt-cinquième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, pardevant moi, Edward Barnett, notaire public dûment commissionné et assermenté pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en présence des témoins ci-après nommés et désignés,

Sont venues et ont comparu personnellement les parties dont les noms et signatures sont apposés au présent acte, qui ont déclaré qu'en vertu des lois de l'Etat de la Louisiane, relatives à l'organisation des corporations dans cet Etat, elles étaient convenues et s'étaient engagées, et par le présent acte elles conviennent et s'engagent, tant pour elles que pour celles qu'elles représentent, à établir une Compagnie d'Assurance, pour les objets et sous les obligations, stipulations et règles ci-après énoncés, à savoir:

Article Premier.

Ladite Compagnie sera établie et domiciliée dans la ville de la Nouvelle-Orléans, elle sera connue et désignée sous le nom et titre de: Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane. Elle commencera ses opérations vers le premier jour de septembre mil huit cent soixante, et existera pendant le terme plein et entier de vingt-cinq années, à compter de la date du présent acte, à moins qu'il n'en soit décidé autrement, conformément à l'article 14.

Il sera fait usage pour les affaires de ladite Compagnie, d'un sceau portant pour emblème les armes de l'Etat de la Louisiane, et pour inscription le nom de la Compagnie.

Le Président et le Secrétaire de la Compagnie sont désignés comme les employés contre les mains desquels devront être servies toutes citations, notifications ou autres commissions légales dans les affaires de la Compagnie pourra être intéressée.

Article Deuxième.

Les objets et fins de la Compagnie sont par les présentes déclarés être ainsi qu'il suit:

1°. Assurer les maisons, magasins et autres édifices, les meubles de maison, les marchandises et autres propriétés mobilières contre les risques et dommages d'incendie.

2°. Assurer les navires, bateaux à vapeur, fret, effets marchandises, espèces métalliques, lingots, commissions, trésors, billets de banque, traites et autres valeurs, intérêts d'emprunts à la grosse et sur respondentia et généralement de faire toutes assurances appartenant ou se rattachant aux risques de transport intérieur ou par mer.

La Compagnie pourra se faire assurer elle-même contre tout risque sur lequel elle aura effectué une assurance.

Article Troisième.

Les noms et intérêts des parties au présent acte sont déclarés être ainsi qu'il suit:

Adams & Co, I. J.	$4,000
Avet, Fred.	[illegible]
Anselm, B.	[illegible]
Augustin & Thibaut	[illegible]
Allen & Co, W. L.	[illegible]
Breed & Landry, J. A.	[illegible]
Briggs, Chs.	[illegible]
Bell & Muilleny	[illegible]
Bellocq, Noblom & Co.	[illegible]
Bouligny, J. A.	[illegible]
Bodet & Gueydan	[illegible]
Byrne, Vance & Co.	[illegible]
Bayard, T. L. E.	[illegible]
Bidwell, H.	[illegible]
Black & Byington	[illegible]
Boye, C.	[illegible]
Boudousquié, L.	[illegible]
Bringier & Co, A.	[illegible]
Bringier & Co, J.	[illegible]
Brulatour, E.	[illegible]
Berdeloh, E.	[illegible]
Bradshaw, C. H.	[illegible]
Borwin, M.	[illegible]
Bruno, J.	[illegible]
Connolly & Co, Jas.	[illegible]
Corrière & Co, A.	[illegible]
Cavaroc & Co, C.	[illegible]
Cuchin, A. M.	[illegible]
Cooper & Holbert	[illegible]
Costa & Co, A.	[illegible]
Conrard, A.	[illegible]
Cannova, A.	[illegible]
Cranst, Wm.	[illegible]
Cassan & Bass	[illegible]
Cohn, L. J.	[illegible]
Chevrière, Th.	[illegible]
Cassy, F.	[illegible]
Cassora, F.	[illegible]
Converse & Kemper	[illegible]
Darby & Trémoulet	[illegible]
De Vianne & Co.	[illegible]
Delbondio, Fred.	[illegible]
Dolhonde, Bros, O. L.	[illegible]
Duprez, F. P.	[illegible]
Dunbar & Co, G. W.	[illegible]
Duval, Pantin	[illegible]
De Silva & Co, F. J.	[illegible]
Dreyfus & Co, A.	[illegible]
Dubanne, L.	[illegible]
Eaton & Robertson	[illegible]
Edwards, Daniel	[illegible]
Eimer & Co, J. H.	[illegible]
Fenouille, Bros.	[illegible]
Frois & Co, Th.	[illegible]
Fellows & Co.	[illegible]
Foley, Avery & Co.	[illegible]
Folger & Co.	[illegible]
Fitts, J. F.	[illegible]
Finley, J.	[illegible]
Forrall & Co, Geo. A.	[illegible]
Ford, Wm.	[illegible]
Flock, Jno.	[illegible]
Frierson, Conway & Co.	[illegible]
Gaillard, Osey	[illegible]
Grand & Co, P. A.	[illegible]
Gentien & Co, S. D.	[illegible]
Gordon & Co, Cossitt, W. A.	[illegible]
Grieff & Co, A.	[illegible]
Orieff, Byrne & Co.	[illegible]
Gordon, Jr, Martin	[illegible]
Gasche, John	[illegible]
Gonzalès & Co, P. A.	[illegible]
Gernsheimer, L.	[illegible]
Harris, Barker & Co.	[illegible]
Hoermann, Power & Co.	[illegible]
Hickman, Peque & Maigne	[illegible]
Hennen, E.	[illegible]
Henderson & Gaines	[illegible]
Hagerty & Co, J. A.	[illegible]
Irwin, Patrick	[illegible]
Jonas, Jno.	[illegible]
Kearny, Blois & Co.	[illegible]
Kreigle & Co.	[illegible]
Krum, L.	[illegible]
Lalande & Ferrand	[illegible]
Lanier, Ducharme & Co.	[illegible]
Leavre & Lafitte	[illegible]
Larrambel & Co, U.	[illegible]
Levy, Is.	[illegible]
Ladine, Chs.	[illegible]
Lanesse, Theod.	[illegible]
Litchfield & Co, W. H.	[illegible]
Loeffler, Chs.	[illegible]
Lecuir, Chs.	[illegible]
Lewis & Co, J.	[illegible]
Leeds & Co.	[illegible]
Lopez, Dan.	[illegible]
Lallande & Desmare	[illegible]
Maillot & Son	[illegible]
McLean, J. G.	[illegible]
Malone & Co, J. B.	[illegible]
Miltenberger & Co, A.	[illegible]
Martin, Dr. Jos.	[illegible]
Marquèze & Co, E.	[illegible]
McLean & Olivier	[illegible]
Miltenberger, Ar.	[illegible]
Martin Cobb & Co.	[illegible]
Monsarrat, A.	[illegible]
Maignan, Vve.	[illegible]
Monet & Bertoli	[illegible]
Mire, E.	[illegible]
Maine & Co, L.	[illegible]
Norton & Macaulay	[illegible]
North, Duthil & Co.	[illegible]
O'dowd & Sullivan	[illegible]
Oglesby & Macaulay	[illegible]
Pochelson, John	[illegible]
Pothier & Fontenau	[illegible]
Payan & Cathart	[illegible]
Pinson, S.	[illegible]
Phelps & Co, J. H.	[illegible]
Pratt, Pujol & Co.	[illegible]
Pegg Bros	[illegible]
Poincy, A.	[illegible]
Puggia & Viosca Jr.	[illegible]
Perry, M. L.	[illegible]
Parmele, Ed.	[illegible]
Pochler, L. A.	[illegible]
Querrouze & Langsdorf	[illegible]
Roberts & Co, J. N.	[illegible]
Ralli & Co.	[illegible]
Roche & Lespaon	[illegible]
Roman & Kennon	[illegible]
Rochereau & Co, E.	[illegible]
Rosk, Bal.	[illegible]
Richard, Aldige & Co.	[illegible]
Roussell, A.	[illegible]
Reiss, Geo.	[illegible]
Reichard & Co.	[illegible]
Rose, McCarthy & Co.	[illegible]
Rotchford, Brown & Co.	[illegible]
Runkel, E.	[illegible]
Roger & Co, E.	[illegible]
Saiff & Co, E.	[illegible]
Stern & Bro, Le.	[illegible]
Shaw, P.	[illegible]
Sarrazin, J. P.	[illegible]
Stark, Standor & Co.	[illegible]
Sproule & Co, E.	[illegible]
Singer, J. H.	[illegible]
Stevenson & Court	[illegible]
Stevens & Co, E. R.	[illegible]
Schiller, J. B.	[illegible]
Seberier, O.	[illegible]
Tayes, J.	[illegible]
Theuret, G.	[illegible]
Todd, Jas.	[illegible]
Turpin, B.	[illegible]
Tourné, P. M.	[illegible]
Troisgros, E.	[illegible]
Tibbler B.	[illegible]
Vanhorn T. D.	[illegible]
Woodruff & Co, J. O.	[illegible]
Wieste & Mueller	[illegible]
Webster & Jourdan	[illegible]
Watt & Co, J.	[illegible]
White, O. F.	[illegible]
Waldkirch, A.	[illegible]
West & Villere	[illegible]
Wallis & Co, J. S.	[illegible]
West, Renshaw & Cammack	[illegible]
Wright & Allen	[illegible]
Zolly, Jb.	[illegible]
Total	$[illegible]

Les dites parties, à l'organisation de la Compagnie pour commencer les affaires, fourniront leurs billets dûment approuvés pour le montant de leur souscription, payables le premier octobre mil huit cent soixante et un, et leur souscription à la Compagnie [illegible] par le Président de la Compagnie, une reconnaissance déclarant que lesdits billets ont été ainsi fournis comme avances de primes d'assurances, et que lesdits billets seront soumis à toutes les éventualités du capital.

Toutes primes d'assurances faites par lesdites parties seront payées conformément aux règlements de la Compagnie, et le montant desdites primes après la paiement sera porté au crédit de ces parties. Les tireurs des dits billets ne seront, dans aucun cas, responsables des pertes de la Compagnie pour aucune somme excédant le montant qu'ils pourront devoir sur les dits billets.

Dans le cas où, à leur échéance, il resterait encore due une balance sur les dits billets, après avoir crédité au dos le montant des primes encaissées, et si les besoins de la Compagnie n'exigent pas le paiement de cette balance, le droit de renouveler leurs billets pour une autre année, pour le chiffre de la dite balance.

Tous les billets ainsi fournis contiendront la clause expresse que dans le cas où les besoins de la Compagnie l'exigeraient, le tireur paiera, au lieu de sa liberté, le montant qu'il devra sur son billet, sauf au porteur de faire avancer l'impôt du montant de la valeur reçue.

Article Quatrième.

Tous les pouvoirs que la Compagnie tient de son acte d'incorporation seront exercés par un Conseil d'Administration, qui les officiers et commis qu'il pourra nommer.

Le Conseil d'Administration sera composé de trente trois membres de la Compagnie, élus, excepté le premier, chaque année, le dernier lundi de septembre de chaque année, en tel endroit, en la ville de la Nouvelle-Orléans, qui pourra être désigné par le Conseil en fonctions. Il sera donné avis public pendant au moins quatorze jours avant ladite élection, dans deux journaux publiés en ladite ville. Trois membres de la Compagnie seront nommés par le Conseil pour présider ladite élection, et, dans le cas où lesdits inspecteurs refuseraient ou négligeraient d'agir, le Président de la Compagnie aura le pouvoir d'en nommer un remplaçant.

Le Conseil d'Administration ainsi élu entrera en fonctions le dernier lundi du mois d'octobre qui suivra l'élection, et restera en place jusqu'au jour où les successeurs auront été élus et qualifiés pour agir en leur lieu.

Les personnes qui recevront la pluralité des voix seront considérées et déclarées dûment élues. Dans le cas où l'élection n'aurait pas lieu au jour fixé, le Président devra faire tenir une élection dans les dix jours qui suivront ledit jour, et il devra en donner avis au moins dans un ou plusieurs des journaux publiés dans ladite ville.

Le Conseil d'administration, à sa première réunion de chaque année, élira un Président et un Vice-Président, qui seront, au moment de leur élection, membres du Conseil, et qui resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Le Président devra présider toutes les assemblées du Conseil et de la Compagnie, et dirigera toutes les affaires de la Compagnie. En cas d'absence du Président, le Vice-Président remplira ses fonctions.

Le Conseil d'Administration fixera les émoluments de tous les officiers et commis qui seront employés au service de la Compagnie.

Le Conseil disposera des profits que pourront donner les affaires de la Compagnie, de la manière qui sera déterminée dans la présente charte. Il lui est, par les présentes, donné plein pouvoir d'adopter les statuts, règles et règlements qu'il jugera nécessaires pour le gouvernement de la Compagnie et pour faciliter la transaction des affaires, pourvu que ces lois ou règlements ne soient pas contraires à la constitution et aux lois de l'Etat. Il lui est aussi donné plein pouvoir de faire tous autres actes nécessaires à la conduite des affaires et à la fin de la Compagnie, lesquels ne seraient pas contraires aux dispositions de la présente charte.

Article Cinquième.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil d'Administration, et sont par les présentes investies de tous les droits et pouvoirs spécifiés dans cette charte, jusqu'au lundi dernier du mois d'octobre mil huit cent soixante-un, et jusqu'à ce qu'il en ait été élu d'autres pour prendre leur place.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Antoine Landry,	Octave Voorhies,	W G Robertson,
W A Gordon,	Theodore Lanoux,	Frank Shaw,
Alf. Dubonde,	A. Bell,	F. Cooper,
John Goody,	J. Lewis,	J. Fenouille,
J. Landry,	A. Roger,	P. Pouched,
[illegible]	Th. Logan,	Chs J. Leeds,
[illegible]	A. Theard,	Lucien Gornant,
[illegible]	[illegible]	J. G. McLean,
[illegible]	J. Ruggles,	Valerie Hoermann,
Théodore Frois	W. A. Hanna,	Lucien Duz,
J. B. Martinez,	J. Chs. Rogers,	John Pegg,
J. A. Bouligny,	J. J. Bibry,	W. B. Gouge.

Article Sixième.

Toute personne qui effectuera et continuera d'effectuer des assurances avec la Compagnie, et toute personne qui sera détenteur en son propre nom ou au nom de sa maison de commerce, d'un certificat de crédit sur les livres de la Compagnie, ainsi qu'il sera expliqué dans un subséquent article, sera considérée comme membre de la Compagnie et aura le droit de voter, en personne ou par procuration, à toutes les élections.

Chaque certificat de crédit sur les livres de la Compagnie, non annulé ou liquidé par des pertes éprouvées après la date de son émission, donnera au détenteur droit à une voix pour chaque cent dollars jusqu'à concurrence de mille dollars; au-dessus de ce chiffre, chaque cinq cents dollars donneront droit à une voix additionnelle jusqu'à concurrence de cinq mille dollars; et quand le certificat dépassera ce chiffre, chaque mille dollars en plus donneront droit à une voix additionnelle. Pourvu, toutefois, que ledit certificat n'ait pas été transféré à la personne ou à la maison de commerce réclamant le droit de voter, dans les six mois qui précèderont immédiatement ladite élection.

Article Septième.

Le Conseil d'Administration aura le pouvoir de prêter de temps à autre, une moitié des profits de la Compagnie, sur la garantie d'hypothèques reposant sur les propriétés foncières améliorées et non grevées, situées en cet Etat, dans la paroisse d'Orléans et la ville de Jefferson, et qui dans tous les cas devront avoir une valeur au moins double de la somme prêtée.

Il aura aussi le pouvoir d'employer l'excédant ou les profits du surplus, à l'achat de bons ou inscriptions d'emprunts émises en vertu des lois des Etats-Unis ou de cet Etat, ou de cette ville, et pourra prêter ledit excédant ou profits suivant, sur nantissement desdites valeurs, bons ou inscriptions.

La Compagnie pourra posséder des propriétés foncières jusqu'à concurrence du quart des profits nets, et le Conseil d'Administration pourra, en outre dudit chiffre, acquérir toute propriété qui aura été hypothéquée à la Compagnie et ladite propriété vient à être mise en vente forcée, lorsque dans leur opinion cette acquisition sera avantageuse aux intérêts de la Compagnie ou nécessaire pour la garantie de toute perte.

Article Huitième.

Un mois après l'expiration du premier octobre, mil huit cent soixante-un, à dater de l'émission de la première police d'assurance, et pendant le premier mois de chaque année subséquente, les officiers feront faire un balance estimatif des affaires de la Compagnie pendant l'année écoulée, que le Président et le Secrétaire devront certifier sous serment. Ce tableau comprendra le total des assurances effectuées pendant la dite année, classées comme suit: risques d'incendie, de mer et de navigation intérieure, et sera dressé sous la seule autorité dévolue à l'égard de toute personne ayant droit à un certificat de profits, ainsi qu'il est pourvu ci-après. Chacun des registres sera dûment enregistré en part des profits suivant la Compagnie, pour [illegible] montant des primes qu'il aura payées, laquelle part de profits ne devra jamais excéder le montant de ses primes, et sera également en montant des dites primes et aussi d'une part proportionnelle du dit montant sur les profits que la Compagnie aura faits sur les placements de fonds d'autres contrats bons à recevoir balance à les des traites de la Compagnie.

Le profit, aux termes de la présente charte, sera porté sur les livres de la Compagnie, [illegible] ses assurés... [illegible]

Dans le cas où aucun de ceux qui pourront avoir droit de primes créditées sur les livres et bien payées au moment de l'émission des dits certificats, la Compagnie retiendra le dit certificat en nantissement des primes dues, et de telle manière que le certificat aurait été délivré, la Compagnie conservera ses droits et recours pour toutes primes dues et non payées, que le dit certificat ait été délivré ou non [illegible]. Il ne pourra en être fait aucun transfert excepté du consentement du Conseil d'Administration, avant que la dette n'ait été complètement éteinte.

Dans le cas où quelque certificat de profits ne serait pas réclamé par la personne y ayant droit, pendant trois années à dater de son émission, le dit certificat et sera détruit et la somme due, ainsi que les intérêts y acquis, seront placés au crédit du compte des Dépenses Contingentes, après avis public, en anglais et en français pendant trente jours, dans deux des journaux publiés dans cette ville, et dans lequel avis seront désignés le montant porté sur le dit certificat et le nom de la personne y ayant droit.

Dans l'émission des certificats de profits, il ne sera pas tenu compte des sommes au-dessous de dix dollars ni des fractions de dizaines; ces sommes seront portées au crédit des Dépenses Contingentes, et appliquées aux paiements à faire pendant l'année suivante.

Les certificats de profits ne pourront être transférés que sur les livres de la Compagnie et avec son consentement.

Article Neuvième.

Toute personne qui deviendra membre de la Compagnie en effectuant des assurances, devra, avant de recevoir sa police, payer la prime en telle déterminée par le Conseil d'Administration, le montant ainsi payé ne pourra être repris à la Compagnie, excepté dans le cas spécifié dans l'article suivant et sera toujours tenu aux paiements des pertes et dépenses encourues par la Compagnie.

Article Dixième.

Lorsque les profits nets auront dépassé, par accumulation, la somme de cinq cent mille dollars, l'excédant pourra être employé, d'année en année, au remboursement au rachat des certificats de profits dans l'ordre de leur émission, ainsi qu'il est dit dans l'article huitième. Bien entendu, toutefois, que les certificats d'une année ne seront pas remboursés avant que ceux des années précédentes aient été payés et éteints.

Le Conseil d'Administration aura le pouvoir, à une des assemblées annuelles, à la majorité des deux tiers des membres, de changer ou modifier le présent article, de manière à porter la somme des profits réservés à un chiffre plus élevé que celui qui vient d'être dit, au remboursement des certificats de profit.

Article Onzième.

Pendant le premier mois, après l'expiration de premier octobre mil huit cent soixante et un à dater de l'émission de la première police, et pendant le premier mois de chaque année subséquente, le Conseil d'Administration de la Compagnie fera faire, sous serment, et fera publier, ainsi que le veut l'acte de la Législature, un tableau général formant la balance des affaires de la Compagnie, et contenant:

1°. Le montant des primes reçues pendant l'année, spécialement classées comme suit sous le titre de Risques d'incendie, Risques de mer et Risques de navigation intérieure.

2°. Le montant des dépenses de la Compagnie pendant l'année.

3°. Le montant des pertes éprouvées pendant l'année, classées et réparties dans les Risques d'incendie, Risques de mer et Risques de navigation intérieure.

4°. La balance en caisse, spécifiant le montant en numéraire et le montant réparti dans les diverses valeurs de portefeuille, en désignant la nature desdites valeurs.

Article Douzième.

A une assemblée qui sera convoquée à cet effet, après avis public durant trente jours, dans deux des journaux publiés en cette ville, les membres de la Compagnie pourront changer et modifier le présent acte; et toutes les trois-quarts de mille la majorité des voix; lesquels ne sont pas dépassées pour faire ces changements, modifications, toutes additions et suppressions, n'en devront être aucune contraires aux lois de l'Etat.

Article Treizième.

A l'expiration du terme de cet acte d'incorporation, ou s'il est annulé en vertu de l'article 14me ci-dessous, les [illegible] seront liquidés par le Conseil d'Administration, sous la surveillance duquel les affaires de la Compagnie seront conduites et les profits nets [illegible] payés, et les pertes... suivant l'ordre de leur émission dans la distribution des dits [illegible] au [illegible] des survivants, ou le survivant ou les survivants seuls.

Article Quatorzième.

Outre leur part de profits dans les affaires de la Compagnie, les souscripteurs au présent acte auront droit, pour la première année, à un intérêt spécial à raison de cent pour cent par an sur le montant des primes qu'ils auront payées sur leurs billets de souscription; lequel intérêt sera payé chaque année avec le premier certificat qui sera émis.

Fait et passé en mon étude dans la ville de la Nouvelle-Orléans en présence de Marcel T Duane et de Antonio Dreux, témoins compétents qui ont signé ledit acte avec les parties contractantes et moi notaire, le jour et la date ci-dessus mentionnés.

L'original est signé: Brand & Landry—Harris, Becker & Co—Fellows & Co—Foley, Avery & Co—J N Roberts & Co et autres—M T Duane—A. Dreux—Edward Barnett, not pub.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original déposé en mon étude.

En foi de quoi je délivre ces présentes sous ma signature officielle et le sceau officiel, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt-septième jour de juillet 1860.

[L. S.] EDWARD BARNETT, notaire public.

Le soussigné, conservateur des hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans certifie que la présente charte a été enregistrée aujourd'hui en son bureau, sur le livre des [illegible] No 4 folio 441.

Nouvelle-Orléans, 28 juil et 30.

JOHN HOLMES, Recorder

ATTENTION.

Grande vente de marchandises sèches.—L'attention des acheteurs est appelée à la grande vente de marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin, aux magasins d'encan de E. Roger & Co. No 45 et 47, rue de la Vieille Levée.—Conditions à la vente.

La charité proclame aujourd'hui à midi, au City Hotel, rue de la Commune, la vente d'une propriété ... située rue St Philippe, 3d District ... Jean Baptiste, en faubourg Washington, 3me District.

Pour les détails et les conditions voir aux annonces.

Societa Italiana di Mutuo Beneficenza

I membri che la compongono, sono invitati ad assistere alla assemblea straordinaria, che avrà luogo oggi 31 cor. alle ore 7 P. M. nella sala della Società, No 123, strada Chartres, fra St-Louis e Toulouse.

Per ordine del Presidente.

31 juillet—1 ANGELO SOCOLA, Secretario.

Perdu.

JEUDI, 26 du courant, dans la rue de Conti, entre Royale et Chartres, ou sur Royale, un PORTE-MONNAIE de dame, en ROUGE, contenant [illegible] pièces de deux piastres et demie, trois bons de 40 cts, [illegible]. La personne qui aura trouvé cette porte-monnaie est priée de la remettre au bureau de l'Abeille. 28juil—1f

Apprenez l'Anglais!

LES PRIX RESTERONT A la portée de toutes les bourses JUSQU'AU 1er SEPTEMBRE.

N. B.—Il n'est pas permis de parler français à l'établissement, après la première ou deuxième leçon.

30 juil—6f 16, RUE ST. CHARLES.

Demande d'employé.

UN HOMME DE PEINE désirant faire son devoir et pas bien connaissant travail est réglé, et qui voudrait ... Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 31 juil—

Trouvé.

DIMANCHE, 29 juillet, un jeune veau. S'adresser rue Ste 88, rue de Chartres, près Conti. On peut le réclamer en payant les frais. 31 juil—1

Véritables cigares de la Havane.

LES soussignés ont actuellement en magasin un grand et bel assortiment de cigares, des marques suivantes: Regalia et Regalia Imperiale, Partagas, Londres, Conchas, Dos Amigos, Cazadores, Londres Imperiales, Figaro ... Trovatore, Traviata, Argentino, Flor Cabanas, Colon, Rifles, ... etc. ... CABALLERO & BASUALDO, 31juillet No 46, Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

MARSEILLE.—50 caisses savon de Castille, 100 caisses [illegible] Pratt & Co, 300 caisses vin de Bordeaux, 50 paniers de ... 100 caisses ... rouge, ... très vieux, 100 caisses vin de St Estèphe, 100 caisses ... vin de Malaga, 1/2 bouteilles, A vendre par LANATA FRERES, 31 juil No 11, rue Jefferson

PRODUITS d'Italie.—100 caisses vin d'Italie, 50 caisses macaroni ... de Naples, 20 do ... vermicelle, A vendre par 31 juil LANATA FRERES, No 11, rue Jefferson

MONUMENTS.—1 monument en marbre avec 2 statues représentant: la Foi, l'Espérance et la Charité, avec les détails sculptés, à vendre par 31 juil LANATA FRERES, No 11, rue Jefferson

EAU-DE-VIE.—10 ... de pipes vieille, St Rémo 1855, 40 de Cognac ... de Martell, 20 do ... Vignobles ... 10 ... rouge. 31 juil LANATA FRERES, No 11 rue Jefferson

JUS DE FRAMBOISE.—10 caisses de 12 bouteilles jus de framboise, à vendre par HENRY VALETON & CO, 27 juil 27, 29 et 31, Bienville

SIROPS.—Sirop de framboise, groseille, fraise, ananas, citron, etc. de fleur d'oranger, vanille, etc., etc., pour ... à vendre par HENRY VALETON & CO. 27, 29 et 31, Bienville

JALAPE.—Une balle de jalape, reçu de Mexico, en magasin et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, 31juillet No 46, Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

JAMES H. PUTNAM Associé de la maison HALL, RODD & PUTNAM. Facteur de Coton et de Sucre. Négociant-commissionnaire ...

HOUBLON.—25 balles, à vendre par E. J. HART & Co. 30 juil No 77 et 79, rue Tchoupitoulas

Hôtel d'Est-Pascagoula.

Hôtel d'Est-Pascagoula, 26 juillet 1860.

A M. Chs L. Gombel, Prévost.

Cher monsieur—Nous, soussignés, apprenant qu'il était arrivé à la Nouvelle-Orléans et ailleurs des bruits qui sont de nature à nuire à votre Hôtel, sommes heureux de pouvoir dire qu'ils ne sont pas fondés, que nous considérons votre établissement non seulement comme achevé et prêt à recevoir les voyageurs, mais aussi bien tenu qu'aucun autre hôtel du Golfe, qu'il est pourvu de tout ce qui y est nécessaire. Les dernières pluies ayant rempli vos grandes cuves, on ne saurait plus se plaindre aujourd'hui du manque d'eau. Votre wharf et vos maisons de bain sont excellents, le plus de votre Hôtel est qui pourrait être conçu de mieux pour profiter de la délicieuse brise de mer qu'on a ici. Les bains sont supérieurs à ceux d'aucun autre endroit sur le Golfe. Nous serons très heureux de recommander votre établissement à tous ceux qui cherchent une retraite agréable et salubre pendant l'été.

Vos obéissants serviteurs,

O. T. Beauregard,	J. P. Dillingham,
F. V. Laborie,	Theo H. Williams,
R. Gardère,	A. Delagrave,
Edouard Durrive jr,	Ch. Hilaire,
Southard Allain,	C. R. Bailey,
28 juillet—14 f	Wm J. Seymour.

Papier Fruneau, contre l'asthme,

Approuvé par l'Académie de Médecine de Paris.

Le papier Fruneau fait cesser à l'instant la toux et l'oppression; son usage prolongé procure une guérison complète. Lisez la lettre suivante:

Nouvelle-Orléans, 20 avril 1860.

Monsieur,—Asthmatique depuis ma naissance, je n'avais jamais trouvé de remède qui pût calmer mes accès. L'essai que j'ai fait du PAPIER FRUNEAU a été des plus heureux; l'effet en a été immédiat, et je croirais manquer à un devoir si je ne le recommandais à tous ceux qui, comme moi, sont affligés de cette affreuse maladie qu'on appelle l'asthme.

LOUIS NAPOLEON ROCHARD, Rue des Remparts, entre St-Philippe et Ursulines.

Le Papier Fruneau se vend à la Nouvelle-Orléans, chez les principaux pharmaciens, et spécialement chez F. Clavel, au coin des rues Remparts et St-Philippe, qui en est le dépositaire général. 1juil—1m

REMEDE UNIVERSEL.—Plus de mal de dents—Plus de visières dents!—L'analyse chimique a constaté et approuve les effets admirables de la brillante découverte du professeur BRITSCH aîné, le célèbre chimiste parisien. Grâce à

L'EAU DENTIFRICE ORIENTALE

chacun peut conserver intact la blancheur éclatante de ses dents ou lui rendre sa beauté. Les fameurs n'ont plus à redouter ces effets pernicieux du tabac. Les marins ont un moyen du scorbut.

Les maux de dents les plus violents s'évanouissent sur le champ par l'emploi suivant la formule du prospectus, qui accompagne chaque flacon.

L'EAU DENTIFRICE ORIENTALE, se vend chez MICHON & DESPORTEN, rue Royale, et chez les principaux pharmaciens.

Prix—pour les deux flacons, $1.

Méfiez-vous de la contrefaçon.

Pochettes que chez l'agent du Planteur 12 mai—6f p o—6m

LE Dr McFARLANE,

A Pascagoula Poydras et Cirque,

ETANT de retour de l'autre bord du Lac, a repris l'exercice de sa profession. Consultations tous les jours de midi à quatre heures 29 juil—

LES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Jean-Bertrand Bales, sont priées de les présenter au soussigné; et celles qui lui doivent sont invitées à payer, dans les dix jours qui suivront le présent avis.

THEO. COMMAGERE Curateur, 26 juil 52 ancien 62, rue des Magasins.

ON DEMANDE un jeune homme de 17 à 18 ans, qui pourrait se rendre utile dans un magasin. On en préférerait un qui parle le français et l'anglais et qui demeure dans la partie inférieure de la ville. S'adresser, de 9 à 11 heures du matin, à HENRY H. TABER, à l'Entrepôt de parapluies, rue Gravier, No 83. 28juil—

ATTENDU incessamment par le Lizzie Boggs, de Bordeaux: 100 barriques vin rouge, bonne ordinaire, A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 30 juil 71, Vieille Levée

ATTENDU incessamment—20 caisses petits pois, de Brizard, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD 30 juil 71, Vieille Levée

EN magasin—150 barriques vin rouge bon ordinaire, 20 do vin de Bergasse, 20 barriques vin rouge supérieur pour famille, 20 do Bas Vin St Emilion très vieux, 30 barriques vin blanc Sauterne, A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 30 juil 71, Vieille Levée

POMMES DE TERRE.—750 barils Mercharnies de l'Ouest, qualité de choix, en débarquement du bateau à vapeur Diana.

Oignons.—150 barils oignons blancs, en débarquement et en magasin.

Fromages.—100 barils et caisses pommes de choix, pour être expédiées.

Pommes sèches.—200 barils pommes séchées au soleil. Riz.—50 tierçons riz prime de la Caroline, à vendre par CUCULLU & JULIAN, 25 juil No 13, rue Poydras, ancien No 14

SUCRE CONCASSÉ.—Sucre en poudre et pains de de New-York—150 de sucre concassé de Lovering—150 de ... pain de Lovering.. à vendre par E. J. HART & Co., Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas

ALE en bouteilles, demi-bouteilles et cruchons—200 barils ale en bouteilles et demi-bouteilles—100 do ale en cruchons. E. J. HART & Co., Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas

PORTER.—300 barriques porter de Londres, en bouteilles et demi-bouteilles—A vendre par E. J. HART & Co, Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas

PRUNEAUX en bocaux et en boîtes—200 demi-boîtes—100 boîtes do. E. J. HART & Co, Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas

CHANDELLES blanc de baleine et Star—30 caisses chandelles, en cartons et détachées—100 caisses chandelles star, poids plein et 14 onces E. J. HART & Co, Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas

AVERTISSEMENT.

LE public est prévenu que des amers sans propriété aucune, lui sont servis dans certains cafés pour l'AMERICAN BITTERS, autrement dit PEYCHAUD'S BITTERS, cela se pratique par le moyen des bouteilles vides portant l'étiquette AMERICAN BITTERS, dans lesquelles l'on met soit peu ou mélange avec l'American Bitters, de ces mauvais amers qui se vendent 60 à 70 cents le gallon; quiconque peut s'assurer de ce fait qui connaît le goût et l'arôme délicieux du dit American Bitters, et aussi son apparence physique; c'est à tel point ceux-là même qui ont de l'aversion pour l'amertume le prennent volontiers. Sa couleur est d'un beau rouge vermeil; une cuillerée à café dans un grand verre et de l'eau limpide mêlée avec gradation, il se développe sous les yeux une couleur incarnate ou guidance, couleur qui tient le milieu entre le cerise et la jonquille.

Qu'un chacun qui sait apprécier l'utile et l'agréable et rendre justice à qui de droit, se donne la peine de l'examiner de près, et il se convaincra lui-même que jamais un pareil produit ne lui a été offert d'aucune partie du monde. 3juil—6f 1rep

Avis important aux voyageurs. VOIE DIRECTE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

—A—

New-York, Boston, Louisville et Cincinnati

—PAR—

Le chemin de fer Illinois Central.

Les convois quotidiens partant de CAIRO, le matin et le soir, à l'arrivée de ceux de la Nouvelle-Orléans et de Memphis, et se relient directement à toutes les lignes de l'Est et de l'Ouest, de

LA NOUVELLE-ORLEANS A NEW-YORK En trois jours et six heures; A BOSTON En trois jours et demi; A PHILADELPHIE En trois jours.

et toutes les villes de l'EST et de l'OUEST

Il y a moins de changements que dans aucune autre ligne.

Il y a des wagons pour passer la nuit.

Checks pour bagage jusqu'à New-York et Boston.

Le prix est toujours aussi bas que celui d'une autre ligne quelconque.

Pour des tickets pour tout le trajet et pour des renseignements, s'adresser au bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, rue du Camp, No 113 en face de la Place Lafayette; au bureau du Memphis and Ohio Railroad, au-dessous de l'Hôtel St-Charles, et au bureau du Railroad Line, rue du Camp, No 61

W P JOHNSON Agent général des passagers, à Chicago

W. R. ARTHUR Surintendant général à Chicago.

E. F. CONOLY Agent général au Sud, à la Nouvelle-Orléans. 18 juillet

Bureau de Santé.

Nile-Orléans, 14 juillet 1860.

Attendu que, par la proclamation du gouverneur de la Louisiane, adressée au Bureau de Santé à la date du 2 juin 1860 le port de la Havane a été déclaré infecté, et attendu que par ladite proclamation et autorité, le Bureau de Santé est autorisé à traiter dans la liste proclamation tous autres ports qui pourraient être infectés, et attendu que par la sixième section de l'amendement à un acte de la Législature de la Louisiane, organisant le Bureau de Santé ledit Bureau est autorisé en cas de nécessité, à lancer des proclamations de quarantaine sans consulter le Gouverneur, et attendu que la certitude est maintenant arrivée et qu'il y a bonne raison pour croire que d'autres ports sont également infectés, en conséquence il est résolu par le Bureau de Santé que

Les ports et lieux suivants sont déclarés infectés, savoir: la Havane, Matanzas, Trinidad, Cardenas et St-Yago, tous dans l'île de Cuba; Kingston, Port Royal et la baie de Montego, dans l'île de la Jamaïque; Jacmel et Port-au-Prince, dans l'île de St Domingue; les îles de St-Thomas, Martinique et Guadeloupe, Campêche, Bélize, Vera-Cruz, Alvarado, Tampico, Tuxpan, San Juan de Nicaragua, Chagres, Aspinwall et Porto-Bello dans l'Amérique Centrale, Maracaibo Venezuela, Laguayra de la Trinité, Rio Janeiro, Para, Cayenne et Bahia; et que tous les vaisseaux arrivant de ces ports ou ayant touché à un des ports soient soumis à une quarantaine de dix jours, et qu'avis soit donné de cette proclamation en anglais dans les journaux de la ville.

C. DELERY, D M P Président. GEO W DIRMEYER, M D

18 juillet—1m tre p

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 26 juillet 1860

EN vertu de la 21me section de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane intitulé: "Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et pourvoir à l'administration de ses affaires," approuvé le 23 février 1852, en vertu de la 3me section de l'acte supplémentaire pour l'incorporation de la ville de Lafayette avec la ville de la Nouvelle-Orléans approuvé le même jour, et dans le but de faire face à toutes les obligations des anciennes corporations, échéant dans l'année 1860.

Des propositions cachetées seront reçues à ce bureau, de cette date au 30 août 1860, à midi, pour l'achat de cent cinq bons de $1000 chacun. Lesdits bons devront porter la date du 1er juillet 1860, payables dans 34 ans de cette date, et porteront intérêt à raison de 6 pour cent par an, payable semi-annuellement, dans la ville de New-York.

Les propositions devront être endossées: Enchères pour l'achat de bons de la ville de la Nouvelle-Orléans, et adressées à O. De Buys secrétaire. Les bons devront être adjugés au plus haut enchérisseur. Les commissaires se réservent le droit de rejeter toutes les enchères qui ne seront pas satisfaisantes. Conditions de paiement, comptant sur livraison des bons.

JOHN T. MONROE, maire,
V. DUPLESSIS contrôleur,
ADAM GIFFEN trésorier,
L. E. FORSTALL président du comité de finances du Board des Aldermen.
A. DUPRE, président du comité de finances du Board des Aldermen-Assistants

26 juil—au 30 at O. DE BUYS, secrétaire

Bureau de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain.

23 juillet 1860.

—AUX CONTRACTEURS—

DES propositions cachetées (conformément aux conditions qui fera connaître le soussigné) pour remplir le "Fort Quest," à l'extrémité du chemin, au Lac, seront reçues à ce bureau jusqu'au 10 du mois prochain, à midi.

La compagnie se réserve le droit de rejeter les offres. 24 juil—au 10av G. PANDELY, Surintendant.

GRAND CHEMIN DE FER de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

DEUX convois de passagers partent du dépôt, à l'angle des rues Calliope et Magnolia, tous les jours à 7 heures du matin et à 4 heures du soir et à 5 heures du matin, et le convoi arrive à cette ville. ... avec les principales villes du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

On se rend à New-York en trois jours et seize heures. Pour plus de détails, s'adresser au bureau général des tickets, rue du Camp No 113.

Le fret est reçu au dépôt au pied de la rue Calliope, jusqu'à 3 h. 30 P. M., tous les jours, les dimanches exceptés.

La Compagnie n'est pas responsable des pertes causées par le feu, etc.

L'excursion jusqu'à Magnolia part le samedi à 4 heures P M T S WILLIAMS, Surintendant-Général

16 juil—

PAPIERS PEINTS! PAPIER PEINTS!! HENRY HABERT,

100 rue de Chartres, entre St-Louis et Conti.

VIENT de terminer son déballage de PAPIERS PEINTS, le plus riche, le plus considérable et le plus varié de la ville, venant à bord des navires Comet et Lemuel Dyer, du Havre

HENRY HABERT,

offre à vendre ces PAPIERS PEINTS à des prix bien au-dessous qu'aucun autre établissement de ce genre—l'ayant une spécialité de l'article PAPIER PEINTS, il y porte toute son attention dans le choix et la variété. On trouvera aussi dans son magasin des bordures, ciels de lit, sujet d'éventail, devant de cheminée, motifs, décors, etc.

Entreprend la pose du papier, fait les décors en tout genre et garantit l'ouvrage sous tous les rapports.

M. P. Delcroix, en ce moment à Paris, est chargé des achats de son ancienne maison. 16 juil

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage. V. DEMORUELLE,

Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin.

A CONSTAMMENT en main des matériaux pour constructions, tels que CHAUX, SABLE BLANC ET JAUNE, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BARDEAUX, LATTES, MERINS. Aussi BRIQUES anglaises, françaises et américaines, et du BOIS DE CHAUFFAGE de toutes les qualités.

Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et promptitude. 11juil—

Avis.

V. L. CERRESSOLLE fait savoir à ses nombreux clientèle et au public en général qu'il vient de transporter son bureau et ses magasins, de Pecaiquer Tréme et Canal Carondelet, vis à vis du côté opposé à son ancien bureau, où il aura toujours en main une grande quantité de matériaux, tels que briques, sable, ciment, chaux, plâtre, poils, bardeaux, merrains, &c, qu'il vendra au plus bas prix du marché.

Les ordres de la campagne seront exécutés avec soin et promptitude. 11 juillet

Véritables cigares de la Havane.

600,000 Cigares fins et frais, des célèbres marques Cabanas, Partagas, Figaro, Prince de Galles, Intimidad, Designio, Toro, La Perfeccion, Tip Top, Washington, Son Norman, Medianas, Nicotiana, Simmons, &c. &c., à vendre par GUMA & MASICH, No 39 (ancien No 33) 21 mai rue Tchoupitoulas

Cacao de Guayaquil.

70 SACS, à vendre par BERNARD TURPIN, 14 juil 55, rue Vieille-Levée.

CHOCOLAT MENIER.—Reçu par le navire Comet du Havre, 600 livres de chocolat supérieur, à vendre par DUNIZE & Co, encoignure Royale et Conti

VINS rouges.—150 barriques vin rouge ordinaire, diverses marques. 25 barriques vin rouge supérieur pour famille. 15 barriques vin rouge, St-Emilion, Médoc, Margaux, en magasin et à vendre par HENRY VALETON & Co, 19 mai 27, 29 et 31 rue Bienville

CHANDELLES!—chandelles—50 caisses chandelles de F. Fabel, 5 et 6 à la livre, à vendre par B. TURPIN, 55 Vieille-Levée.

LES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Théodore Capitaine, sont priées de les présenter au soussigné dans les dix jours qui suivront le présent avis, au soussigné, exécuteur testamentaire. AM. COUTURIE, No 38, rue Gravier.

Nlle-Orléans, 16 juillet 1860. 17juil

Changement de domicile.

LOUIS FALK, tailleur, annonce à sa clientèle et au public qu'il a transporté son magasin du No 166, rue Bourbon, au No 56, même rue, entre Bienville et Conti. 7juill—1m

Papier à cigarettes. Cartes à jouer

EN débarquement du navire espagnol Tercelia, venant de Barcelone: 450 rames papier à cigarettes, 10 caisses cartes à jouer espagnoles. A vendre par JOSÉ BARBA, 7 juill—1m 255 Vieille Levée

MAISON A LOUER.

A partir du 1er juillet prochain,

La maison No 5, Jackson Square, bâtisse Pontalba, rue St-Pierre. S'adresser à ladite maison, ou à M. Henry Peyrchaud, président de la compagnie d'assurance du Hope, rue du Canal. 18juill—1m, irep.

MAISON A LOUER.

La maison No 6, Jackson square, bâtisse Pontalba, rue St-Pierre. S'adresser à M. Henry Peyrchaud, à la Compagnie d'Assurance du Hope, rue du Canal 5juill—

Bureau de prêts et de dépôt de la Louisiane.

No 70, RUE ST CHARLES.

Prêt d'argent

SUR PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, BILLETS ET IMMEUBLES DE TOUTES ESPÈCES. Prêts effectués avec promptitude. Toutes les transactions sont strictement confidentielles. WART

Chaudières anglaises pour le sucre

En fer forgé ou fondu, Des Usines de MM. R. & J. RANKIN, DE LIVERPOOL.

LES soussignés, seuls agents à la Nouvelle-Orléans pour la vente de ces célèbres chaudières, en ont toujours un grand et complet assortiment de toutes sortes, en dépôt en ce moment, qu'ils offrent à vendre, rue Bienville, No 52. M. A. DE LIZARDI & Co.

Changement de Domicile.

LE magasin de A. FAYA est transféré du No 72, rue de Chartres, dans son ancien magasin, No 50, rue de Chartres. 28juin

Pour Port-au-Prince et St-Marc, Hayti.

Jour de départ, 28 juillet.

La barque LAURA, fine voilière, capitaine F. Perez, partira comme il est dit ci-dessus. Elle est disposée expressément pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, poteau 28, Deuxième District, ou à GEO W. HYNSON & CO., 3juillet—1m No 82, rue du Camp.

L'ESTOMAC prépare les éléments de la bile et du sang et, s'il le fait faiblement ou imparfaitement, il en résulte infailliblement la maladie de foie et d'autres maladies. Donc, sensible que se manifestent des symptômes quelconques de ce genre, nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper, que les organes digestifs ne fonctionnent pas bien. La première est la seule chose qu'il y ait à faire, c'est d'administrer au malade un spécifique qui agisse directement sur l'estomac—le principal organe. Le remède qu'on peut recommander en toute confiance se nomme AMER STOMACHIQUE DU Dr HOSTETTER, lequel fortifie les organes, facilite l'appétit et change l'état du sang.

A vendre par tous les droguistes et tous les marchands 28 juil—6f

Voici le moment.

Si vous voulez être débarrassé des rats et des ravets, voici le moment. Nous savons que vous avez votre part d'ennui, que vos caves etc. sont assiégées; que chaque jour il est disparu quelque chose. Eh bien! nous n'avons pas plus travaillé que vous, mais nous avons tué des rats en une seule nuit et leur servant, sur un morceau de pain, le DESTRUCTEUR DE WILSON, sur lequel nous avons laissé tomber un peu de sucre. C'a été l'affaire d'une seconde. Avoir des rats ou ne pas en avoir voilà la question.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail par J. WRIGHT & Co. 21 et 151, rue de Chartres

Agence générale pour le Sud. Toutes les demandes doivent leur être adressées. 30 juil—1er 3

Les expériences récentes des médecins leur prouvent que l'Amer connu sous le nom de OLD SACHEM BITTERS AND WIGWAM TONIC peut être administré avec grande pour les fièvres en frisson, la dyspepsie, les flatuosités et les affections nerveuses.

A vendre par WOODMAN & BEMENT, 26 juill—6 encoignure Commune et Magazine

Banque de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juillet 1860.

Les Directeurs de cette Banque ont déclaré aujourd'hui un dividende de cinq pour cent et un dividende extra de cinq pour cent payables aux actionnaires à partir de lundi, 6 août prochain.

3juil. A. MONTREUIL, Caissier Agissant.

Avis.

Etat de la Louisiane. Paroisse de St Tammany—Succession de Léandre Ducré, décédé.

LE soussigné ayant été confirmé comme exécuteur testamentaire de Léandre Ducré, dudit Etat et de ladite paroisse désire un prompt règlement des affaires de ladite succession. Donc toutes les personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre ladite succession sont priées de les présenter pour qu'elles soient payées, toutes les personnes qui doivent à ladite succession sont priées de payer, soit au soussigné, à sa résidence sur le Bayou Lacombe dans l'Etat et la paroisse susdits ou à M. Geo. H. Penn, à son bureau dans la ville de Covington, Lne. JPH COUSIN Exécuteur testamentaire.

Covington, le 12 juillet 1860. 21 juil—30

ETAT DE LA LOUISIANE.

PROCLAMATION

ATTENDU que le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans a reçu avis par le consul Américain à la Havane que des cas de fièvre jaune avaient été signalés dans cette ville et que j'ai été officiellement informé par ... En conséquence, sur l'avis dudit bureau et conformément à la 1e section de l'acte No. 336 approuvé le 15 mars 1856, je lance cette proclamation, déclarant le port de la Havane une place infectée et ordonnant la détention à la station de la quarantaine, sur le Mississippi et l'Atchafalaya pendant dix jours de tout vaisseau venant du port de la Havane, ou de tout autre place reconnue infectée de contagion ou de toute peste pestilentielle, après information du Bureau de Santé.

Donné de ma main et scellée du sceau de l'Etat à Baton-Rouge ce 22 juin de l'année de Notre Seigneur 1860 et la quatre-vingt-quatrième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique

THOMAS O MOORE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

PLINY D. HARDY, Secrétaire d'Etat 23juin—1m.

Scierie de Brashear-City.

CETTE scierie, située à Brashear-City est maintenant prête à fournir du cypre de toutes qualités, en quelque quantité que ce soit. Les commandes devront être adressées à la scierie ou aux soussignés, et seront promptement remplies. BLANCHIN & GIRAUD

Demande de Maison.

On demande, pour le 1er septembre, une bonne maison à étage, ayant deux salons, deux chambres à coucher et une cour d'une bonne grandeur. La maison doit être située dans le Deuxième District et pas plus bas que la rue des Remparts. Le loyer ne devra pas excéder $— par an. S'adresser, par lettre, à L., au bureau de l'Abeille 26 juil—au lev sept

Dépuratif du Dr Vergé.

LES DARTRES de toute espèce, les taches à la peau, boutons, rougeurs, démangeaisons, douleurs dans les membres et toute autre maladie provenant d'un sang vicié sont radicalement guéris au moyen de ce dépuratif.

Principal dépôt chez FAURE, LACAUSSADE, 26 juin coin Orléans et Bourbon

ENTREPOT DE PARAPLUIES ET DE PARASOLS,

Rue Gravier, No 83.

Nous appelons l'attention des marchands de la ville et de la campagne sur notre stock de parapluies, et de parasols de toutes sortes. Nous vendons à des prix avantageux et aux prix de fabrique. Nous avons constamment en magasin des fournitures pour parapluies et parasols. 27 juil—6f HENRY H. TABER.

Huile nouvelle de Plagniol, Récolte de 1860.

1000 paniers huile Plagniol, 12 bouteilles par panier. 200 paniers huile Plagniol, 24 1/2 bout par panier. A vendre par FREDK AVET Nos 30 et 61, rue Vieille Levée 29 juil—10 entre Douane et Conti

Importation directe de Paris.

5000 bouteilles huile de foie de morue, de Hogg.

Dépôt des dragées de santonine de Collas et Pelletier.

1000 bouteilles sirop de Briant. 1000 bouteilles rob de Boyveau Laffecteur. 1000 flacons pilules de Vallet. 1000 flacons pommade de fer de Lerras. 2000 bouteilles élixir antiglaireux. 2000 bouteilles eau de Vichy naturelle.

Aussi qu'un grand assortiment de chocolat de Vichy, propre aux cas de natures; pâte de Colbert, armes, pommades de Pelletier, Beurre Cacao; vin de Séguin, capsules de Mothes parfumerie et poudre de riz agréable, &c. &c.

A vendre en gros et en détail à des prix très modérés, au grand dépôt du Sud, encoignure des rues Royale et St-Anne. LOUIS CASTEL, agent

Lignes à pêcher et Hameçons.

NOUS recevons notre assortiment de lignes à pêcher dans tous les genres et les calibres. Hameçons de Limerick et hameçons expressément pour la pêche au cheval-bungas. A vendre en gros par ROUSSET & GENIN, 83, rue de Chartres, près Conti. 17 fev

CHAMPAGNE, BORDEAUX, Bourgogne et vins du Rhin.

NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos clients, et au public en général, que nous avons été nommés seuls agents à la Nouvelle-Orléans pour la vente des maisons suivantes de vins: EUGENE CLICQUOT REIMS, SCHRODER & SCHYLER & Co BORDEAUX, P. HASENKLEBER, NUITS (Côte-d'Or), KIRCHNER & BRAUBURGER RUDESHEIM, sur le Rhin. N. R. PEPIN & Co, 5 sept—1 an No 38, rue de la Commune

Vins! Vins! Vins!

300 barriques vin de Catalogne, Tarragone, épais et Villanueva de choix. 75 pipes vin de Catalogne. 100 barriques vin de Cette. 50 do de Bergasse. 75 1/4 do Malaga sec. 20 octaves do doux. 75 futailles (1/4 et 1/8) Xérès pâle. 75 do (do do) couleur d'or. Tous ces vins ont été importés directement et sont à vendre par FATJO & BRUNASO, 12juin—8m 284 et 286 rue de la Vieille Levée

LAFFITTE & DEFFARGE,

133 .... Rue Royale 133

SEULS AGENTS de la Compagnie des Grands vins de Bourgogne, dont M. E. PASSIER est le Directeur.

Ont l'honneur d'informer les gourmets qu'ils sont en possession de quelques échantillons de ces vins. Une bouteille de Chambertin mise à l'épreuve du goût du PALAIS EMERITÉ a été trouvée à la hauteur de sa plus grande réputation. 3juil

PAPIER PEINT! PAPIER PEINT!

Hébert & Escousse,

131, rue de Chartres (ancien 140.)

En possession de l'assortiment le plus nombreux, le plus complet et le plus varié de PAPIER DE TENTURE qui soit sur la place. Nous offrons aux consommateurs, propriétaires, entrepreneurs, chefs d'établissements publics, tels que cafés, restaurants, salles de billards, etc., cette marchandise à des prix aussi réduits qu'il est possible de les rendre. 11 juillet

ENTREPOT DE TAPIS.

Rue de Chartres, No. 19.

LES soussignés viennent de recevoir une facture de tapis à bon marché. Également—300 pièces de nattes, largeur, couleur et qualités assorties. Toiles cirées de toutes largeurs, de tous genres et de toutes qualités. Tapis de toutes espèces—Médaillon, velours, Walton, Bruxelles, 3 plis, etc., etc. Aussi, couvertures de tables et de pianos, descentes de table, etc., etc. Tous ces articles sont offerts à une réduction. 3 juil—6 A. BROUSSEAU & Co.

ALFÉNIDE! ALFÉNIDE!

LE soussigné ayant reçu un assortiment d'Alfénide de MM. Chas Christofle & Cie, de Paris, engage les personnes qui en ont besoin de se procurer à venir visiter son magasin. A. FAYA, 11juil No. 50, rue de Chartres.

AVIS.

LE soussigné ayant racheté le magasin et les créances de MM. G. Coppens & Cie, par acte au rapport de M. Bouny, notaire, en date du 7 mai, prie ses débiteurs et ceux de la société de vouloir faire payer leurs comptes. A. FAYA, 11juil No. 50, rue de Chartres.

EN débarquement des navires Yuille Wyllie et Mare Thou de Bordeaux—32 barriques vin rouge pour familles; 5 do vin blanc; 2000 capsules pour bouteilles, à vendre par E. DECHAMPS, 3juil No 50, rue St-Louis.

CIGARES. CIGARES.

LES amateurs trouveront toujours en magasin un assortiment des marques bien connues, telles que:

Ingenuidad,	Partagas,
Meridiana,	Flor de Sancho,
Redowa,	Sin Govermenco,
Flor de Pajados,	Mme Habana,
Cabarga,	Know Something
Washington, etc.,	

aux prix les plus modérés. F. PRATS Commercial Place

Asperges de 1er choix

REÇU par le steamship Cahawba—3 douzaines grandes boîtes asperges, 1er choix, 10 do demi-boîtes do, A vendre par FAURES & NORMAN, 27 ju 27 e, 29, rue Royale

Champagne Delbeck et De Burghes.

ATTENDU incessamment par la barque Bertolle venant de New-York—50 caisses champagne D. & D. B. grandes bouteilles; 3 caisses champagne do bouteilles. A vendre par FAURES & NORMAN, 27 ju 27 e 29, rue Royale.

Distillerie et fabrique de chocolat.

25 et 27 .... Rue Quartier .... 25 et 27

LIQUEURS, sirops assortis et chocolat, le tout fabriqué avec le plus grand soin et vendus aux prix les plus réduits. Dépôts de liqueurs, brandy, vins, sirops, etc. de ma rue Bourbon, No 180, près St Louis. Sirops assortis, garantis de conserve à $2.50 la douzaine ou $3 en caisse, par L. C. CRESSON.

LAINE DU MEXIQUE.

13,000 livres en magasin et à vendre par FREAL & COUTURIE. 28juin Nos 31 et 35, rue Gravier.

ABSINTHE SUISSE, C. F. BERGER—200 caisses en débarquement du navire India. C. CAVAROC & Co, 21juill—1f 116, rue Royale.

KIRSCH—15 caisses, Edouard Pernod, 12 caisses, C. F. Berger; en débarquement du navire India. A vendre par C. CAVAROC & Co. 21juill—1f 116 rue Royale.

COGNAC Boutelleau & Co—200 caisses, 1858 en Douane. A vendre par S D GRACIAA & Co.

• Avis aux planteurs.

Le grand secret de la guérison de toutes les maladies consiste à les bien connaître et plus on s'y prend de bonne heure, plus on a de chances de réussir. Il est donc de la plus haute importance, pour les planteurs surtout qui demeurent à une grande distance des médecins, d'y prendre à temps pour les fièvres bilieuses remittentes, les fièvres en frisson, etc.; aussi recommandons nous aux PLANTEURS d'avoir constamment sur leurs habitations le

Cholagogue indien du Dr Osgood.

qui coupe infailliblement la fièvre et épargne aux planteurs des ennuis et des dépenses. On peut acheter le

Cholagogue du Dr Osgood

en gros et en détail, à la Nouvelle-Orléans, au magasin de J. WRIGHT & Co, Agence générale. 30 juill—5 Nos 21 et 151, rue de Chartres

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT, chirurgien dentiste, No 148 rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse, continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Il appelle l'attention de ceux qui ont besoin des services d'un dentiste habile, et des personnes qui ont employé des dentistes inexpérimentés (dont l'ouvrage des dents peu de temps après avoir été opérés, et dont on n'a pas pu porter les dents artificielles une sans ...). En s'adressant à J. A. Casadavant on peut se faire arranger les dents artificielles avec habileté, et se faire poser des dents artificielles sans ... avec une composition pour remplir les vides, au moyen de la pression atmosphérique, et selon des procédés perfectionnés. Il faut ... (Il n'est point garant) toutes les fonctions des dents naturelles.

Il a inventé une composition chimique qui n'endort pas, qu'il applique sur les gencives avant d'arracher les dents. Les gencives se trouvent engourdies, on qui diminue la douleur.

Consultations en français, espagnol et anglais. 23 mai—C

Sources de Bladen et de Cullum.

Départ de Mobile tous les mardis et samedis, à 4 heures P. M.

Pour les sources de Bladen et de Cullum

Les bateaux neufs RESCUE, capitaine R. E. Johnson, DEMOPOLIS, capitaine S W Aleis fine marcheuses et tirant peu d'eau partiront de Mobile pour les sources ci-dessus et Demopolis comme suit: Le RESCUE, tous les mardis, et le DEMOPOLIS tous les samedis à 4 heures, et arrivera à Mobile le dimanche matin. Le Demopolis partira de Bladen tous les mercredis à 4 heures, et arrivera à Mobile lundi matin. Pour plus de détails, s'adresser à JOHN E. HYDE Co, Au-dessous de l'Hôtel St-Charles.

On peut retenir des chambres d'avance en s'adressant aux agents 4 mai—3m

BITTERS des ARABES

CE cordial dont les effets salutaires ont été si bien appréciés par le public, et qui est une des liqueurs les plus demandées dans les cafés, est en vente dans les maisons suivantes:

Dépôt général F. SANCHO, 282, Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe. Succursales: W. RAYMOND, 71, rue du Camp, M. A. CALONGNE, encoignure ... et Dumaine, et J. LLAMBIAS rue Esplanade et Casacalvo. Mélangé d'eau et sucré, l'Amer des Arabes forme une boisson très agréable et très rafraîchissante. 1juil—3m—1ère page

PRINCIPAL ENTREPOT de Balances de Fairbanks, et dépôts des COFFRES FORTS DE LILLIE,

à l'épreuve du feu et des voleurs.

FAIRBANKS & Co, 2 juil—1m No 40 rue du Camp

AVIS IMPORTANT.

UNE EXCELLENTE MACHINE A COUDRE pour $35 Tous les perfectionnements! SI PARFAITEMENT SIMPLE qu'un enfant peut la faire fonctionner. Elle est offerte avec confiance au public ET S'APPELLE LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS! DAVIS BROTHERS, Agents, 2 juil—1m No 68, rue du Camp

MUSIQUE A. ELIE,

Rue Royale, No 66.

Un grand assortiment de musique pour Pianos, Chant &c. &c.

PIANOS! PIANOS! AGENT De la maison H. HERZ, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle SEUL AGENT DES Instrumens de Sax, Fournisseur des musiques de l'Empereur. HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX 6mo—1m—11j

ECONOMIE DE $20

SUR LE BILLET & LES DEPENSES POUR NEW-YORK, PHILADELPHIE, BOSTON et BALTIMORE En prenant

Le chemin populaire, confortable et bon marché, via Savannah (George).

Tickets pour toute la route, y compris les repas et la chambre, pour toute la distance (les repas exceptés de Montgomery à Savannah), prix: $38 75. S'adresser à J. W. GREGORY Agent général pour les tickets au Sud, Hotel ST-CHARLES, encoignure Gravier 18 avril—1an Nlle-Orléans

Pensionnat et Externat,

Dirigé par Mlle BARTHE,

No 133, rue Bourbon, entre St Pierre et Toulouse, Nlle-Orléans.

MLLE BARTHE annonce au public qu'ayant acheté l'établissement de Mme Millet, rue St Pierre, elle l'a transféré au local ci-dessus. Les élèves qui lui seront confiées, recevront une éducation soignée en français et en anglais, dans toutes les branches, comprenant la Lecture, l'Ecriture, la Géographie, l'Histoire, l'Arithmétique, la Musique vocale et instrumentale, &c. Mlle Barthe enseigne aussi la Broderie et les travaux d'aiguille de tous genres. Instruction religieuse sera partout l'objet de sa sollicitude constante. Pour plus amples renseignements, s'adresser au Pensionnat. 4 juil—1m

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1860.

A DATER d'aujourd'hui, la société existant sous la raison de BLACHE & LEAUMONT est dissoute d'un commun accord par limitation. MM O LEAUMONT & J. E. BLACHE, sont chargés de la liquidation. P. Pre. JOSEPHINE BLACHE, J. E. BLACHE, O. LEAUMONT, J. E. BLACHE.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1860.

LES soussignés ont, à dater de ce jour, formé une société pour les affaires d'ENCAN et de COMMISSION, sous la raison sociale de O. LEAUMONT, BLACHE & Co, et prennent la suite des affaires de l'ancienne maison BLACHE & LEAUMONT. O LEAUMONT, J. E. BLACHE.

M. JULES LEAUMONT a un intérêt dans leurs affaires. 2 jt—1m

Dissolution de Société.

LA société existant entre M. R. S. MULLEN et J. J. JOHNS, sous la raison de Mullen & Johns, est dissoute, à partir de ce jour, par consentement mutuel.

M. R. S. MULLEN ayant vendu son intérêt à MM. J. J. JOHNS & DESSOMMES frères, les affaires de la maison seront conduites dorénavant sous la raison de Johns & Dessommes, frères, qui restent chargés de la liquidation de l'ancienne société. [Signé] R. S. MULLEN, J. J. JOHNS. Nlle-Orléans, 1er juillet 1860.

Formation de Société.

LES soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de JOHNS & DESSOMMES frères, pour la vente de marchandises sèches, dans le magasin ci-coin occupé par MM Mullen & Johns, situé au coin des rues Canal et Chartres. [Signé] J. J. JOHNS. H. DESSOMMES. E. A. DESSOMMES. 30—1m

AVIS.

LA société existant entre les soussignés, sous la raison A. CARRIERE & CO. est dissoute à ce jour, par expiration du terme pour lequel elle avait été contractée. A. CARRIERE. E. BORDELOIS. EMILE CARRIERE. Nlle-Orléans, 30 juin 1860.

LES soussignés continuent les mêmes affaires, sous le même nom social de A. CARRIERE & CO. A. CARRIERE. EMILE CARRIERE. Nlle-Orléans, 30 juin 1860.

LE soussigné continuera ses nom et compte, les affaires de COMMISSION et d'ACCEPTATION. Son bureau est momentanément No 38, rue Gravier. Nouvelle-Orléans, 30 juin 1860. E. BORDELOIS.

AVIS.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour, dans cette ville, sous la raison Romagosa & Magí, est dissoute d'un commun accord depuis le 1er du courant. F. Romagosa continuera le même genre d'affaires, en son nom et pour son propre compte, et liquidera les affaires de la maison. Toutes les procurations données par nous et par F. Romagosa sont révoquées. F. ROMAGOSA, JAYME MAGI. Nlle-Orléans, 5 juillet 1860.

B. B. TAPPAN. A. P. AVEGNO

LES soussignés avocats, ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils ont formé aujourd'hui une société pour l'exercice de leur profession, sous la raison TAPPAN & AVEGNO. Ils s'occuperont avec promptitude des affaires qui leur seront confiées. 4 juil—1m B. B. TAPPAN. A. P. AVEGNO.

Le Dr G. W. LAWRENCE MEDECIN RESIDENT DES SOURCES CHAUDES DE L'ARKANSAS.

LE Dr LAWRENCE s'empressera de répondre à toutes les médecins ainsi qu'aux malades qui désireront le consulter. Il prépare en ce moment un traité sur les propriétés curatives des eaux de l'Arkansas. Pour ce complément, il voudrait recevoir les renseignements que l'Association médicale américaine... 26 mai—3m

COUVERTURES Pour Nègres. H. de GOER & RIFFLARD

311, Broadway, New-York.

ONT l'honneur de prévenir leurs anciens clients de la Louisiane, qu'ils ont en mains un grand stock de belles couvertures de nègres 3/4 pouce, blanches et parées, provenant des meilleures manufactures françaises. Gautier & Co et autres dont ils sont les agents. Ils prient très réconnaissants des ordres dont on voudra bien les honorer. 4 jt—1m

ABSINTHE SUISSE, EDOUARD PERNOD—25 caisses en débarquement du navire. A vendre par C. CAVAROC & Co, 116 rue Royale

R12 caisses, via avenue—200 bbls de whisky, de diverses qualités, en magasin et à vendre par F AVET, 30 et 61, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Guttenberg du Havre—200 demi-johannes de 5 gallons, 20 paniers 12 bouteilles champagne Pardes & Bis. A vendre par CHAUDET & DESSEIGNE, 7juin 101 et 103, rue Royale.